

Note d'analyse

Révision de la charte
2027-2042

Parc naturel régional des Ballons des Vosges



parc-ballons-vosges.fr



La Région
Grand Est

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

SOMMAIRE :

Préambule	2
1. Un territoire de moyenne montagne très peuplé	3
1.1. Présentation physique du territoire	3
1.2. Présentation socio-économique.....	4
1.3. Le récit du territoire	5
2. Un territoire singulier et fragile.....	7
2.1. Un territoire riche aux patrimoines exceptionnels	7
Le patrimoine naturel riche et complexe.....	7
Le patrimoine culturel, témoin de l'Histoire du territoire	10
Des paysages emblématiques façonnés par le temps et l'homme	13
2.2. Des pressions qui fragilisent les richesses du territoire	15
Le changement climatique, une menace commune	15
Une qualité paysagère face à des mutations importantes.....	16
Des ressources naturelles soumises aux pressions climatiques, biologiques et anthropiques.....	17
Une économie fragilisée qui s'appuie sur ses savoir-faire et ressources locales.....	18
Un cadre de vie dont la qualité est fragilisée par les contraintes du monde rural	19
Le Parc, un outil global dans un contexte de fortes mutations	20
2.3. Une unité géographique mais un territoire complexe	21
3. Evaluation intermédiaire de la charte : Une reconnaissance de l'outil Parc avec un lien au local et une approche climatique à davantage intégrer	22
4. Le périmètre proposé.....	24
4.1. La méthode utilisée pour définir le périmètre d'étude	24
4.2. Un périmètre historique qui évolue à la marge	25
4.3. Les évolutions du projet de périmètre présentés par Département	28
Haute-Saône et Territoire de Belfort.....	28
Haut-Rhin	30
Vosges.....	32
5. Des acteurs mobilisés pour un renouvellement du label	34
6. La concertation.....	34
7. La gouvernance.....	36
Conclusion	36

PREAMBULE

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989. Depuis, trois chartes se sont succédé. Si le périmètre a peu évolué, les enjeux du territoire ont forcément évolué. La gouvernance et la structuration politique ont aussi connu des changements.

Actuellement le Parc est classé jusqu'en 2027 dans le cadre d'une charte qui couvre la période 2012-2027.

La note d'analyse, ci-après a vocation à caractériser le territoire dans ses grandes lignes et à apporter des premiers éléments. Loin de se vouloir complète, elle donne les grandes caractéristiques de ce territoire qu'il faudra prendre en compte dans les travaux de révision de charte. Les éléments seront affinés et complétés dans le cadre des études préalables et de la concertation.

L'objectif de la note est de poser les bases du lancement de la révision de la charte du Parc qui devra aboutir en mai 2027 selon une procédure précise.

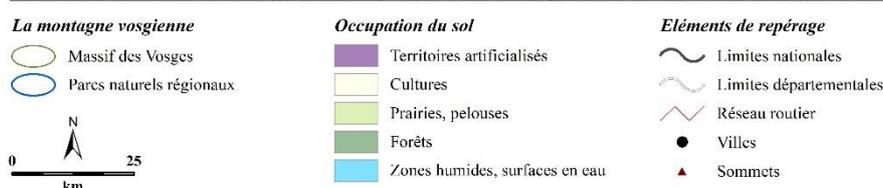
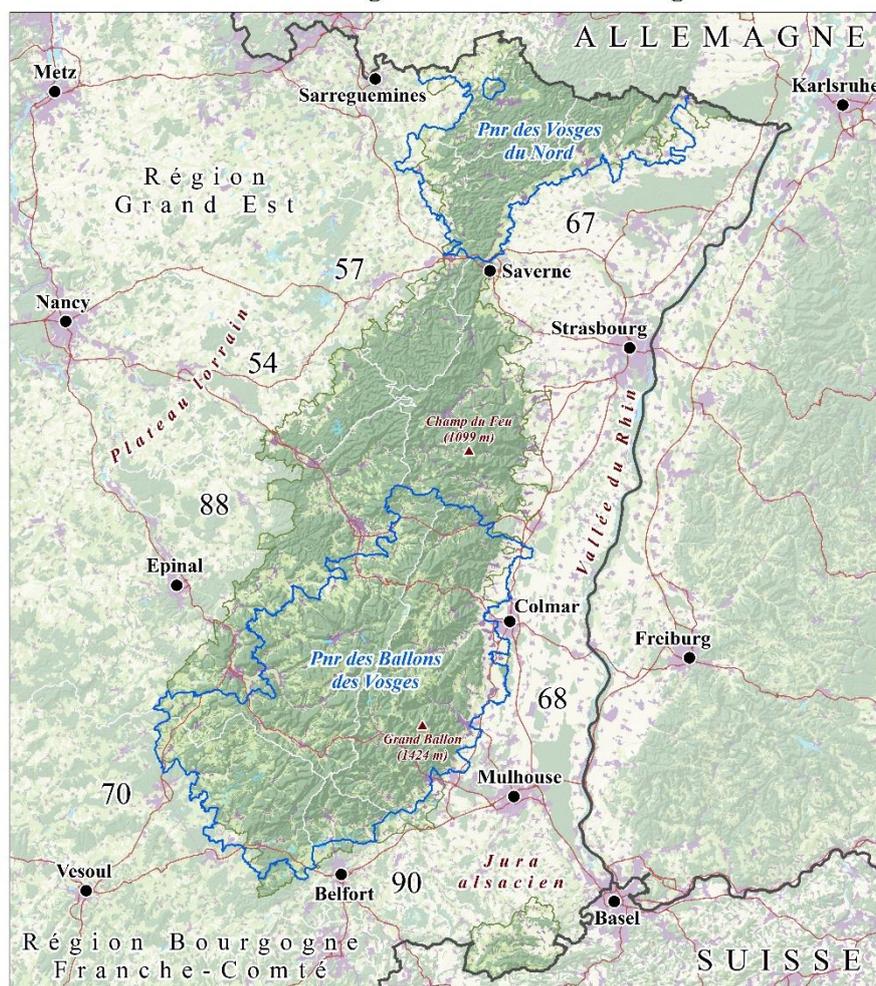
Parmi les points déterminants du lancement de la révision, la question du périmètre d'étude doit faire l'objet d'une attention particulière. C'est ce périmètre qui va engager les collectivités et le Syndicat Mixte de Parc tout le long de la procédure.

En appui du projet de territoire et des engagements, l'approbation de la charte par les communes du périmètre d'étude sera un élément fort en vue de la reconduction du label Parc naturel régional (PNR).

1. UN TERRITOIRE DE MOYENNE MONTAGNE TRES PEUPLE

1.1. Présentation physique du territoire

Localisation du Parc naturel régional des Ballons des Vosges



Sources : AFT - CORINT Land Cover - 2006, NGA NASA - GI CF SRTM - 2000, ESRI - Data & Maps - 2005, IGN - BD CARTO (admin) - 2006, PNRVN - Périmètre - 2022, PNRBV - Périmètre - 2023
Réalisation : PNRBV - SINBAL - LG - mars 2023

Des gneiss au nord, des granites au centre, des roches sédimentaires d'origine volcanique au sud constituent le soubassement des Hautes-Vosges issu du massif hercynien formé entre 400 et 500 millions d'années. Les formes actuelles du massif sont en revanche plus jeunes. Elles proviennent de la surélévation par la formation des Alpes, de l'ancien socle qui se disloque en son centre et s'effondre en gradins pour former le rift rhénan. En bordure ouest et est, apparaissent respectivement les Vosges et la Forêt Noire. L'érosion et les glaciers ont façonné les paysages. La dernière période glaciaire a pris fin il y a 12000 ans. La forme arrondie des sommets vosgiens, résultat de cette longue histoire géologique, a donné au sud du massif le nom de Ballons des Vosges.

Situé au sud du massif des Vosges, le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PnrBV ou Parc) est à la jonction des versants alsaciens et vosgiens pour le Grand Est, et haut-saônois et terrifortain pour la Bourgogne-Franche-Comté. Cette situation particulière fait de cette frontière naturelle, aussi bien un espace d'échanges qu'une zone de conflits.

*PNR des Ballons des Vosges
Relief et hydrographie*

Classes d'altitude

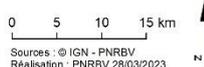
	plus de 1200m
	de 900 à 1200m
	de 600 à 900m
	de 300 à 600m
	moins de 300m

Réseau hydrographique

	Rivières
	Lacs et étangs
	Grands bassins hydrographiques

Éléments de repérage

	Périmètre d'étude charte 2027-2042
	Villes périphériques
	Localités
	Sommets



Sources : © IGN - PNRBV
Réalisation : PNRBV 28/03/2023



Les Hautes-Vosges constituent le cœur du Parc. Situé à plus de 900m, ce territoire compte plus de 13 sommets dépassant les 1300m, le Grand Ballon culmine à 1424m suivi du Storckenkopf (1366m), du Hohnneck (1363m) et du Kastelberg (1350m). Entre un climat subalpin et montagnard, les Hautes-Vosges sont marquées de forêts d'altitude (hêtraies, hêtraies-sapinières), de chaumes, de lacs glaciaires et d'espèces rares.

Sur les versants haut-rhinois, vosgien et terrfortain, les Hautes-Vosges rejoignent le piémont par des vallées plus ou moins encaissées. Au sud du Parc, en Haute-Saône, se trouve le plateau des Mille Etangs, vaste étendue qui tient son nom de la multitude d'étangs présents. Selon les secteurs, le climat est montagnard ou collinéen, on y retrouve ainsi une diversité de milieux et d'espèces ordinaires et emblématiques.

L'eau est extrêmement présente sur le territoire. Le massif est en effet le premier obstacle aux masses d'air humide. Les précipitations sont importantes sur les versants ouest et sud, et alimentent les nombreux cours d'eau, rivières et zones humides situés en tête des grands bassins versants : Rhin-Meuse, et Rhône-Méditerranée-Corse.

1.2. Présentation socio-économique

Même si l'homme y a façonné les paysages, les Hautes-Vosges constituent le secteur le moins urbanisé. A contrario, le climat, le relief et la facilité d'accès aux ressources des vallées, piémonts et du plateau des Mille étangs ont favorisé l'installation des populations. Le Parc est l'un des plus peuplés de France : 274 145 personnes y habitent, soit 83 hab./km². Ce sont majoritairement des personnes entre 45 ans et 69 ans. La population observe une très légère baisse autant due au solde naturel qu'aux entrées-sorties de territoire.

L'activité économique y est aussi forte, liée à la proximité du Rhin, du sillon lorrain et de la dorsale économique européenne, et de leurs interconnexions au travers du massif. Selon l'INSEE, le Parc comptabilise près de 20 000 établissements en 2020. Le secteur tertiaire est l'employeur majoritaire du territoire. Le secteur industriel reste toutefois important (plus de 20% des emplois). Les secteurs de la construction et de l'agriculture représentent chacun moins de 10% des postes actifs. Plus de 70% des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence, la voiture est le moyen de transport privilégié pour se rendre sur son lieu de travail. Le taux de chômage est d'un peu plus de 10%.

Cette activité humaine a nécessité la mise en place d'un réseau de transport d'énergie et d'un réseau routier importants. Le réseau ferroviaire actif forme une couronne autour du Parc avec des lignes intérieures en Alsace uniquement.

Malgré cette présence de l'homme, ce territoire rural de 3 289 km² reste très majoritairement composé de forêts et de milieux semi-naturels (près de 70%).

Viennent ensuite les espaces agricoles (env. 25%). En 2018, les espaces artificialisés représentent 5% du territoire. L'artificialisation des sols observe une très légère hausse (moins de 0.5%).

Sur le parc de logements, la majorité des logements, tout confondu, a été construite entre 1946 et 1990. Contrairement à la France, la part de logements d'avant 1945 est plus importante que celle après 1990. Le taux de logements vacants est d'environ 10%. C'est aussi le taux de résidences secondaires, témoins de l'attractivité touristique.

1.3. Le récit du territoire

Les Hommes se sont installés au fil des siècles profitant d'un climat, d'un relief et d'une disponibilité des ressources. Il s'agit notamment des ressources en bois, la forêt étant très présente, de la ressource en eau, du sol et du sous-sol.

Témoins d'un lien homme et nature fort, les paysages ont été façonnés dès l'âge du Bronze avec le défrichement des chaumes. Des vestiges de l'époque romaine sont encore présents. Les vignes ont d'ailleurs été introduites à cette période.

Du IV^{ème} siècle au XI^{ème} siècle, de nombreuses abbayes ont vu le jour. Les moines ainsi installés s'appuient sur les ressources naturelles existantes et défrichent les pentes douces des 3 versants. Le développement d'une agriculture basée sur la culture et l'élevage et l'essor démographique favorisent l'ouverture des paysages. L'agropastoralisme est pratiqué depuis le X^{ème} siècle. Cette agriculture de montagne explique la présence sur les Hautes-Vosges, d'anciennes marcairies et de fermes isolées. Le vignoble déjà présent se renforce et exporte de plus en plus. En Haute-Saône, les étangs créés par l'homme sont utilisés pour les cultures et la pisciculture.



A partir du XVI^{ème} siècle, l'extraction minière se développe, elle reste particulièrement présente jusqu'au XVIII^{ème}. Elle sera suivie par l'industrie textile. La force hydraulique nécessaire au fonctionnement des usines incitent les industriels à s'implanter en fond de vallées, le long des rivières, concentrant l'urbanisation le long de ces axes avec des maisons de maîtres et des cités ouvrières. Vers 1850, le tourisme thermal connaît un essor grâce à Napoléon III. Le tourisme de nature se développe lui à partir de la fin du Second Empire invention de la bourgeoisie industrielle qui découvre les joies de la villégiature de montagne : 1872 création du Club Vosgien et 1875 création du premier comité de promenades à Gérardmer, ancêtre du premier office de tourisme en France. Dans les années 1880, le Club Alpin des Hautes Vosges rejoint ces organismes. Après la guerre de



1870, la crête, rebaptisée « ligne bleue » par Jules Ferry, marque la frontière. Elle donnera lieu à la construction de forts "Séré de Rivières" à la fin de XIX^{ème} siècle. L'Alsace devenue alors allemande, le restera jusqu'en 1918. Les guerres successives laissent de nombreuses traces comme en témoignent les abris de guerre, le bâti datant de la première et de la seconde reconstruction. Suite à la Première Guerre mondiale, le tourisme de mémoire se développe. L'accès au massif s'améliore grâce aux infrastructures ferroviaires facilitant le développement du tourisme. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Etat relance l'économie même si l'industrie textile continue son déclin entamé après la Première Guerre mondiale.

Dès les années 70, la désindustrialisation se fait ressentir avec un exode des populations, un appauvrissement de certains secteurs, un abandon des bâtis et une fermeture des paysages. Certaines vallées conservent leur dynamisme grâce au tourisme basé sur les paysages, la nature, la neige et les plans d'eau, et à la proximité des axes économiques (communication, automobile, transport, énergie...). Au côté de la filière bois, l'agriculture reste, malgré l'exode rural, une activité économique importante, elle se diversifie avec, de façon générale, une conservation des surfaces, même si le nombre d'exploitations et le cheptel tendent à diminuer.



A ce jour, le PnrBV fait partie des PNR les plus grands et plus peuplés de France. Son économie repose aussi bien sur les services que l'industrie. L'agriculture de montagne se maintient, participant à la production et à l'entretien des paysages. Les activités agro-touristiques se sont aussi développées. Le tourisme fait en effet partie des activités économiques fortes. Les Hautes-Vosges accueillent ainsi une vingtaine de stations, qui malgré la prépondérance des sports d'hiver, s'intéressent au développement des activités quatre saisons. Les populations des vallées, des piémonts et des secteurs limitrophes du Grand-Est et de Franche-Comté (Mulhouse, Colmar, Saint-Dié-des-Vosges, Epinal, Belfort...) sont les touristes majoritaires du massif. L'image de poumon vert du Parc, la qualité et l'offre des vallées et piémonts, et la facilité d'accès au massif attirent au-delà des frontières : Belgique, Allemagne, Suisse, Pays-Bas...

2. UN TERRITOIRE SINGULIER ET FRAGILE

2.1. Un territoire riche aux patrimoines exceptionnels

Le patrimoine naturel riche et complexe

Une mosaïque de milieux

Les variations géologiques, topographiques et climatiques offrent une nature riche et variée qui constituent des réservoirs et des corridors de biodiversité importants :

- **Les forêts**, couvrant 67% du territoire avec des vieilles forêts, des forêts de feuillus, et...



Les **hêtraies-sapinières** se situent entre 500m et 1000m d'altitude. Le climat humide et froid permet le maintien de cette ceinture verte autour du massif. En hauteur, les sapins laissent la place aux hêtres et aux érables sycomores. C'est un refuge idéal pour les espèces : Lynx, Gélinoite des bois, Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm...



Les **chênaies-hêtraies** du piémont (500m à 700m) d'altitude, proches des villages, ont souvent été transformées en hêtraies ou en futaies de résineux. Sur quelques promontoires alsaciens, chauds et secs, les chênaies s'éclaircissent naturellement et permettent le développement d'une flore héritée des périodes chaudes postglaciaires. Elles accueillent des espèces comme le Chat sauvage, le Pic épeiche, le Sceau de Salomon ou encore l'Aspérule odorante.



Les vieilles forêts

- **Les espaces ouverts** d'origine anthropique dont les prairies ou landes anciennes, et...



Les **hautes chaumes** sont constituées de près de 5000 ha de landes, de pelouses et de pâturages. Situées sur les hauts, elles sont majoritairement issues du défrichement des hêtraies engagé par les moines. On y trouve une diversité d'espèces faunistiques et floristiques : Grandes Gentianes, Airelles rouges, Pipit, Traquets motteux, Chamois...



Les **falaises et éboulis** trouvent leurs origines à l'ère quaternaire et post-glaciaire. Les conditions de vie plus rudes, limitent la croissance des arbres. Elles ont par contre permis le développement d'espèces herbacées rares et accueillent une faune particulière : Chamois, Grand Corbeau, Faucon pèlerin, Phalangère à fleur de lis, Lis martagon, Calamagrostis des bois...



Les **pelouses calcaires** du piémont viticole doivent leur présence à des températures élevées, de faibles précipitations et à des calcaires durs et peu altérés. La déforestation à des fins agropastorales y a débuté dès le néolithique. Véritables fragments de steppes orientales, les espèces, souvent à la limite de leur aire de répartition se côtoient : Pie grièche, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, petite Cigale, Ascalaphe, Léopard vert, Corydale, Pulsatille bleue, pelouse brume dressée...



Prairies ou landes anthropisées

- **Les zones humides et milieux aquatiques** donnant sa réputation de château d'eau au Parc qui alimente en effet quatre bassins versants : la Saône et le Doubs pour le bassin Rhône-Méditerranée-Corse, et la Moselle et le Rhin pour le bassin Rhin-Meuse.



Les **tourbières** sont la conjonction de fortes précipitations, de pentes faibles voire de cuvettes et de roches acides et imperméables. 280 tourbières sont identifiées sur l'ensemble du Parc notamment sur les versants haut-saônois et vosgiens. Les tourbières du Haut-Rhin sont plus rares et en fond de cirque glaciaire. La faune et surtout la flore sont devenues quasi insulaires



A l'exception des lacs glaciaires et de quelques lacs issus d'anciennes tourbières, les **étangs et lacs** du Parc sont tous artificiels. Au Moyen-Age, les tourbières et zones marécageuses ont été modelées pour l'exploitation agro-piscicole, le besoin énergétique des industries, l'exploitation minière, le flottage ou l'alimentation en eau potable voire le soutien à l'étiage des rivières. Au fil du temps, ils sont devenus des refuges et des lieux de repos pour de nombreuses espèces : Grèbe huppé, Triton alpestre, écrevisse à pattes blanches, Fuligule morillon, isoètes...



Les **cours d'eau** maillent le territoire qui compte près de 2000 km de linéaire dont 21% sont dans des espaces protégés. Le sud du massif regorge d'une eau de plutôt bonne qualité et de conditions nécessaires à la multitude d'espèces qui peuplent ces espaces : Truite Fario, Chabot Lamproie de Planer, Cincle plongeur, Castor, Musaraigne aquatique...

PNR des Ballons des Vosges Occupation du sol

Occupation du sol simplifiée (2012)

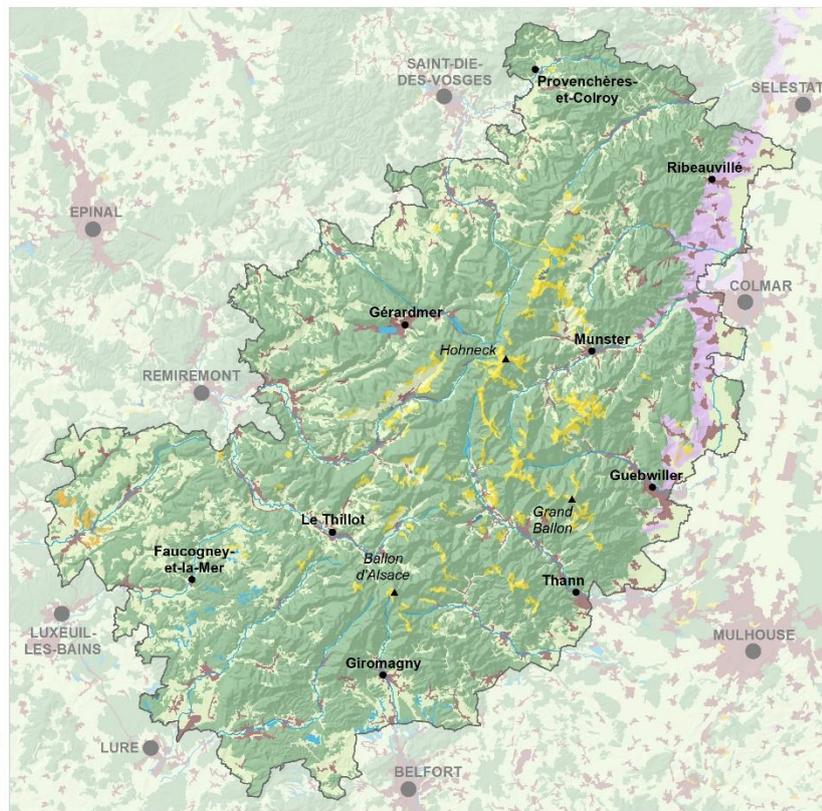
- Forêts
- Pelouses et landes
- Falaises et éboulis
- Tourbières et marais
- Rivières, lacs et étangs
- Prairies et cultures
- Vergers
- Vignoble
- Villes et villages

Éléments de repérage

- Périmètre d'étude charte 2027-2042
- Villes périphériques
- Localités
- ▲ Sommets



0 5 10 15 km
Sources : © IGN - SOeS - PNRBV
Réalisation : PNRBV 28/03/2023



Les espèces ordinaires et spécifiques

L'observatoire Biodi'veille mis en place en 2019 a permis d'établir la liste des espèces présentes et à suivre, sur le territoire du Parc pour 8 groupes taxonomiques (plantes, oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens, orthoptères, papillons de jour et libellules). Près de 2 000 espèces ont été recensées.

A côté d'une biodiversité dite ordinaire, se trouvent des espèces plus spécifiques et emblématiques comme le Grand Tétrás, le Lynx boréal, le Grand-duc d'Europe, la Chouette de Tengmalm, la Chevêchette d'Europe, le Cerf Élaphe ou encore le Chamois. Le Loup gris est de retour depuis 2011 sur le Parc.

Dans le massif des Vosges, le Grand Tétrás

vit actuellement entre 850 et 1200 m au sein d'une mosaïque de milieux composée de vieilles forêts mélangées de sapins et de hêtres couplées à des zones plus ouvertes (clairières, tourbières, trouées forestières...). Il fait partie des espèces parapluie qui constituent un baromètre de la qualité de nos forêts et de notre montagne. Espèce protégée sur le territoire du Parc, il fait l'objet d'un Plan national d'actions, avec une déclinaison spécifique pour les Vosges. Un projet de renforcement par translocation d'individus sauvages est d'ailleurs à l'étude actuellement.

Le Lynx est également une espèce protégée qui fait également l'objet d'un plan national d'action décliné sur le massif des Vosges. Il vit dans les vastes milieux forestiers dont la composition semble peu importante, pour peu que les populations d'ongulés soient présentes et que le milieu lui offre des possibilités de se dissimuler et de se déplacer discrètement. Son territoire s'étend sur plusieurs centaines de km² : le Parc, avec 2920 km², est ainsi susceptible d'accueillir une population d'une dizaine d'individus.

Les trames écologiques

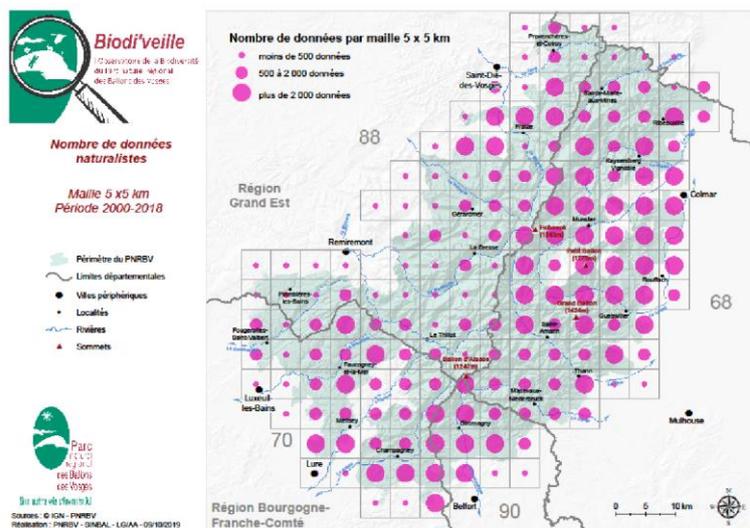
La mosaïque de milieux est propice aux trames écologiques fonctionnelles :

- milieux forestiers : les forêts sont présentes sur l'ensemble du massif, elles se positionnent aussi bien en corridor qu'en réservoir dans les vallées et dans les Hautes-Vosges. Une trame de vieilles forêts de qualité, maille également le massif ;
- milieux ouverts : le Parc dispose d'une diversité de milieux ouverts constituant soit des réservoirs localisés (falaises, éboulis, vergers...), soit un ensemble réservoirs et corridors (hautes chaumes, prairies, cultures...);
- milieux thermophiles : ils sont surtout situés sur le versant haut-rhinois avec les collines calcaires (flore remarquable) et sur le vignoble alsacien, à la fois réservoir et corridor ;
- milieux humides et aquatiques : les zones humides, tourbières, lacs et étangs sont nombreux, ils constituent des milieux riches et fragiles. Les cours d'eau sont des réservoirs de biodiversité importants, ils sont aussi des corridors qui rendent fonctionnel l'ensemble de cette sous-trame. Un observatoire de l'eau est en cours de construction sur le territoire du Parc.

Pour ce qui relève de la trame verte, les Hautes-Vosges constituent un réservoir et un corridor étendus, fonctionnels et indispensables. Les vallées ont davantage un rôle de corridor, et accueillent de petits réservoirs.

Concernant la trame bleue, le fonctionnement est différent puisque les cours d'eau sont naturellement moins présents sur les Hautes-Vosges qui disposent malgré tout de zones humides intéressantes. Dans une logique de bassin versant, les vallées disposent à la fois de zones humides et de cours d'eau fonctionnels et importants.

Une trame noire est à l'étude à l'échelle du Parc, il fait partie des projets sélectionnés par le collectif régional de biodiversité de la région Grand Est.



Outils de protection et de gestion

Cette richesse écologique se traduit par la mise en œuvre d'outils de protection et de gestion :

- Natura 2000 (36 sites) et mesures agro-environnementales sur les espaces agricoles dont 28 animés par le Parc
- Réserves Naturelles Nationales (5 réserves) et Réserves Naturelles Régionales (5 réserves)
Le Parc assure la gestion de 4 Réserves Naturelles Nationales, dont une en co-gestion avec l'Office National des Forêts (ONF). Trois autres organismes gestionnaires, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine, le Conservatoire des Sites Alsaciens et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté, assurent la gestion des 6 autres Réserves Naturelles Nationales et Régionales.
- Réserves biologiques (16 réserves) gérées par l'ONF
- Arrêtés de Protection du Biotope (20 sites)

Les aires de protection fortes au sens de la Stratégie Nationale des Aires Protégées, représentent 4.6% du territoire Parc.

Le patrimoine naturel du PNR des Ballons des Vosges

Espaces naturels majeurs

- ZNIEFF 1, ZICO, hautes chaumes, pelouses, ZHR, ENS, forêts de haute valeur écologique
- Corridors principaux structurants (crêtes)
- Corridors principaux structurants (rivières)
- Autres espaces naturels

Espaces faisant l'objet d'une démarche de contractualisation

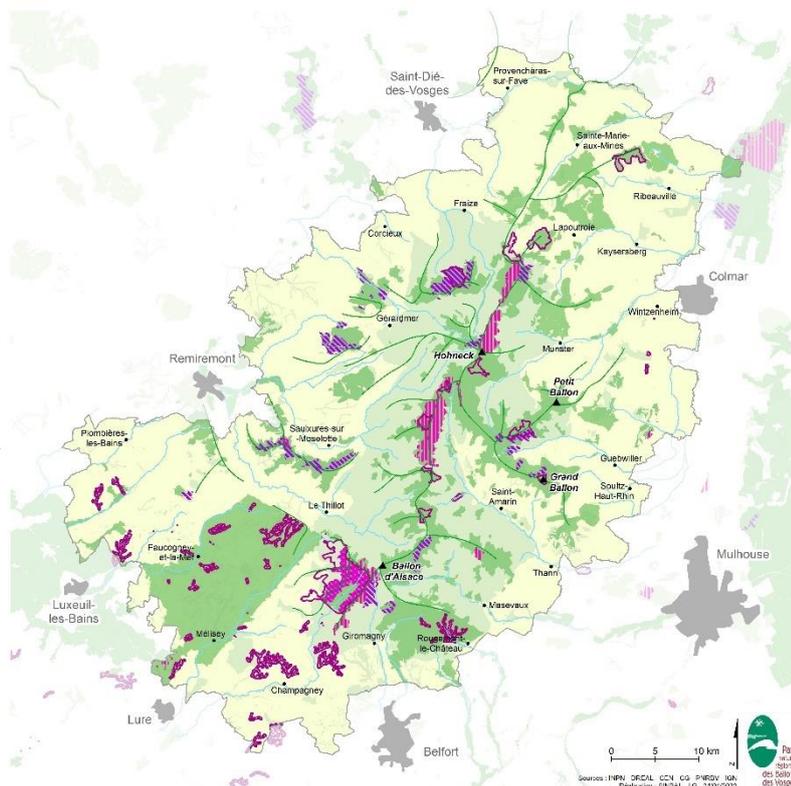
- Natura 2000, Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels

Espaces faisant l'objet d'une protection réglementaire

- Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes
- Espaces forestiers protégés (Réserves Biologiques, Forêts de Protection)
- Réserves naturelles (nationales et régionales)

Éléments de repérage

- Localités - repère
- Principaux sommets
- Villes et Communautés d'Agglomération portes



D'autres outils démontrent l'intérêt faunistique et floristique du territoire : l'inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO de près de 400 ha de vieilles forêts de hêtres sur le massif du Grand Ventron en 2021 (également réserve naturelle nationale), le projet de mise en place d'un géoparc sur le plateau des milles étangs ou encore un réseau de vieilles forêts qui maille le territoire.

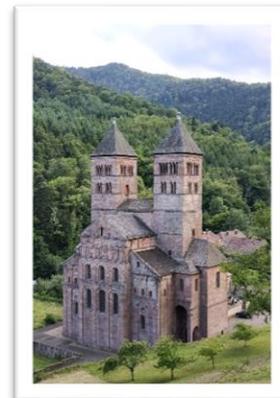
Le patrimoine culturel, témoin de l'Histoire du territoire

Le Parc est un territoire vivant, dont l'homme a su très tôt exploiter les ressources pour développer l'industrie et l'artisanat. Il est également l'héritier d'une histoire mouvementée liée aux conflits mondiaux.

Environ 80 musées, sites patrimoniaux, centres d'interprétation et une quarantaine de sentiers de découverte et historiques sont l'occasion de découvrir la richesse des patrimoines du Parc. Des thèmes d'une grande variété y sont traités, des patrimoines industriels au savoir-faire, en passant par l'art et l'histoire, la mémoire et enfin la nature.

Le patrimoine religieux

Acteur historique du massif, Coloman, moine irlandais bénédictin, s'installe au pied des Vosges en 590 d'abord dans la vallée du Breuchin. Ses disciples essaient vers le nord fondant à leur tour de nombreux monastères appuyés par les aristocraties locales. Si nombre de ces abbayes ont aujourd'hui disparu, de hauts lieux religieux à l'architecture romane, gothique, baroque ou moderne existent encore parmi lesquels : Abbaye de Murbach ou encore le Couvent des Dominicains.



Mêlant histoire religieuse et histoire contemporaine, la colline Notre-Dame du Haut à Ronchamp se compose de la chapelle réalisée par Le Corbusier classée au Patrimoine mondial de l'UNESCO, d'un campanile réalisé par Jean Prouvé et du bâtiment d'accueil, la porterie et le monastère Sainte-Claire, œuvres de Renzo PIANO. Ce lieu accueille de nombreux événements culturels tout au long de l'année.

Les châteaux forts

Aujourd'hui en ruine pour la plupart, les châteaux forts se développent en Alsace à la faveur de l'affaiblissement du Saint-Empire Romain Germanique. Lieux importants de l'histoire médiévale, ils dominent la plaine, surveillent les vallées, les voies de communication et parfois les abbayes. Construits en pierre dès le XII^{ème}, voire le XI^{ème}, mais abandonnés progressivement, ils sont encore nombreux sur le versant alsacien des Vosges. Sur le Parc, environ 12 sites sont à découvrir par exemple autour de Ribeauvillé, Kaysersberg, Husseren-les-Châteaux, Wineck, Pflixbourg, Hohlandsbourg.



Le patrimoine vernaculaire

Adaptées aux particularités de chaque vallée, les fermes qui ponctuent les paysages, contribuent à raconter l'histoire : marcairie, ferme welche, ajolaise, saônoise.... Elles rappellent la place prépondérante, passée et actuelle, de l'agriculture de montagne. Elles jouent également un rôle important dans l'attractivité touristique.

Le patrimoine vernaculaire comprend aussi les maisons à colombages ou encore murs de pierres sèches dans les vignes ou dans les prairies. Ces murs (Krittlers dans la vallée de Munster, beuhreux dans la vallée de la Moselotte) démontrent aussi un savoir-faire spécifique. C'est aussi le cas des chalots en bois, annexes de fermes situées à la limite des Vosges méridionales et des Vosges Saônoises, bâtis à partir de principes constructifs spécifiques. L'agriculture amène aussi des savoir-faire sur la transformation des produits : production d'alcools (kirsch, eaux de vie), fromages, viandes... Le travail du bois a aussi apporté un savoir-faire important : sylviculture, traction animale, construction.



Le patrimoine industriel

L'industrie ancienne fut rurale et étroitement liée aux conditions géographiques.

Dès le milieu du Moyen-Âge, l'utilisation de la force hydraulique se répand : moulins pour la farine, moulin pour scier les planches, l'exploitation des mines, la métallurgie du fer... Chaque cours d'eau alimente un moulin, un haut-fer, une forge. Les sagards consacrent leur savoir-faire au sciage du bois à l'aide d'une roue à eau ou une turbine. Des propriétaires, associations et communes font revivre cette histoire délaissée au début du XX^e siècle.



Argent, cuivre, fer, cobalt, charbon, ou encore arsenic ont engendré depuis le Moyen Âge une activité extractive considérable, arrivée à son apogée entre le XVI^e et le XVII^e siècle. Le travail de la mine a profondément marqué le vocabulaire, les coutumes, le paysage et la toponymie de l'ensemble du massif. Après l'abandon des exploitations, les anciennes mines subsistent sur tous les versants : Val d'Argent, Le Thillot, La Croix-aux-Mines, Giromagny. Une dizaine de sites sont ouverts aux visites.

Au XIX^e siècle, les usines, textiles notamment, s'installent au fil des cours d'eau et utilisent la force des rivières. Les ouvriers-paysans vivent encore dans les fermes environnantes. A partir de 1872, les vallées vosgiennes se couvrent d'usines qui s'installent à l'aval des rivières. Elles imposent leur silhouette dans le paysage avec de longs bâtiments à un étage à la toiture en dents de scie : les sheds. Sédentariser les ouvriers fut un souci constant. Les industriels construisent des casernes puis des cités contiguës à l'usine. C'est l'âge d'or de l'industrie textile. Les industriels construisent usines, canaux, cheminées, cités, écoles, crèches, économats, églises. Aux destructions des deux conflits mondiaux s'ajoutent les premières crises textiles. A partir des années 1950 le textile est confronté à une crise majeure qui nécessite une mutation profonde. La production vosgienne se maintient alors dans le haut de gamme ou l'ennoblissement.



Focus sur le label Vosges terre textile : Une trentaine d'entreprises sont agréées "Vosges terre textile". Ce label assure au consommateur que plus de 75% des étapes de fabrication sont réalisées dans le Massif des Vosges au sein de manufactures agréées.

Le patrimoine de mémoire

Les sites liés aux deux conflits mondiaux sont nombreux. La Grande Guerre a profondément marqué l'histoire et les paysages du massif. C'est à des fins militaires que fut construite la désormais touristique route des crêtes. Au col du Linge, le face à face franco-allemand fait 10 000 morts en juillet-août 1915. C'est à la même époque que les principaux assauts ont lieu au Hartmannswillerkopf, classé monument historique dès 1921. Ce site recèle encore de nos jours des vestiges impressionnants, notamment un réseau de tranchées admirablement conservé.



Ce patrimoine de mémoire porte aussi sur les acteurs de la réconciliation, comme Albert SCHWEITZER qui fait partie des figures locales emblématiques.

Ces éléments ne sont pas les seuls à invoquer la mémoire du massif vosgien. La maison de la négritude et des droits de l'homme à Champagny ou bien la maison des sorcières à Bergheim présentent des facettes plus insolites de notre territoire.

De nombreuses associations ou collectivités œuvrent à améliorer la connaissance du patrimoine et des lieux de mémoire.

Le patrimoine culturel immatériel

S'appuyant sur la convention UNESCO de 2003, le Parc a expérimenté de 2008 à 2014 une recherche-actions sur le Patrimoine Culturel Immatériel et a invité des habitants à être acteurs de la définition et de la valorisation du patrimoine culturel.

Lieux et événements culturels

Dans une dizaine de vallées, des centres culturels, théâtres et des sites patrimoniaux offrent une programmation de spectacles, concerts, expositions et événements. Au cœur du Parc, il existe deux sites labellisés d'exception accueillant des artistes en créations et des saisons culturelles de niveau national : le Théâtre du Peuple Maurice Pottecher à Bussang et les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, site remarquable dédié à la musique. Environ 40 festivals aussi au lieu dont les célèbres « Fantastic'art » à Gérardmer, le « Festival de jazz » de Munster, le Festival international de sculpture « Camille Claudel » à La Bresse, ou encore le Festival baroque « Musique et Mémoire » dans les 1000 étangs.

Outils de reconnaissance, de protection et de gestion

Le Parc compte plus de 350 sites inscrits ou classés monuments historiques, 2 territoires labellisés Pays d'art et d'histoire, le Val d'Argent et le Pays de Guebwiller, une dizaine de villages remarquables et enfin 2 sites remarquables du goût, Fougerolles et le Val d'Ajol.

Ils sont complétés par d'autres labels : Petites Cités de Caractère, Plus beau village de France...

Des paysages emblématiques façonnés par le temps et l'homme

Le relief, le climat, la géologie, l'Histoire ont façonné les paysages de ce massif. Chaque secteur écopaysager, fruit de la relation entre un milieu naturel originel et une succession d'histoires humaines à travers le temps, offre un paysage spécifique (présenté dans le Schéma Paysages et Biodiversité). Le territoire peut tout de même se décrire à travers quelques grandes unités paysagères.



Les **Hautes-Vosges**, espace sommital du Parc, concentrent les chaumes, les hêtraies et forêts d'altitude, les cirques glaciaires, les lacs et les tourbières. C'est un espace de nature surplombant les vallées et piémont qui présente les paysages les plus emblématiques des Vosges. Les Hautes-Vosges sont un lieu de partage entre biodiversité, agriculture et tourisme. Elles sont traversées par la Route des Crêtes ponctuée de quelques fermes et fermes-auberges typiques. L'agro-pastoralisme y est encore fortement présent. Ce secteur concentre la majorité des aires de protection forte et des sites inscrits ou classés - hors monuments historiques.



Les **vallées** témoignent encore du passé agricole, offrant des terrasses, des fermes isolées ou encore des hameaux. Elles sont aussi marquées par l'héritage industriel, notamment en fond de vallée avec des maisons de maîtres, des cités ouvrières, des usines, cheminées et toitures shed. Certaines vallées ont su maintenir les espaces ouverts et des étagements rendant plus lisible l'organisation paysagère.



Le **piémont viticole** offre une organisation bien spécifique. On distingue ainsi les centres anciens denses avec les maisons à colombages. Les pentes du piémont, soutenues par des murs de pierres sèches, accueillent des vignes qui créent une ceinture autour de ces villages, jusqu'aux forêts de feuillus (châtaignier entre autres), et ponctuellement des chênaies très localisées.



Les **mille étangs** constituent une unité paysagère spécifique au relief plus doux, mais aux paysages peu ouverts du fait du morcellement des propriétés et de boisements épars issus de déprises rurales successives. Les étangs, souvent discrets, l'habitat rural et les fermes dispersées renforcent un sentiment d'intimité et de secret.

Ces secteurs écopaysagers sont constitués de patrimoines remarquables interconnectés par des espaces dits plus ordinaires. Ces derniers, malgré leur spécificité moins prononcée, n'en sont pas moins importants car ils créent une dynamique d'ensemble et regorgent d'un patrimoine moins spectaculaire, mais tout aussi riche et important pour la fonctionnalité des trames écologiques.

Focus sur des éléments paysagers forts :



Les lacs sont des éléments paysagers fortement liés aux Hautes-Vosges. Créés par formation glaciaire, les lacs et tourbières présentent des richesses naturelles multiples. Ce sont aussi des espaces de ressourcement et de rafraîchissement importants. Ils sont complétés par des retenues d'eau artificielles conçues majoritairement pour la production hydroélectrique.

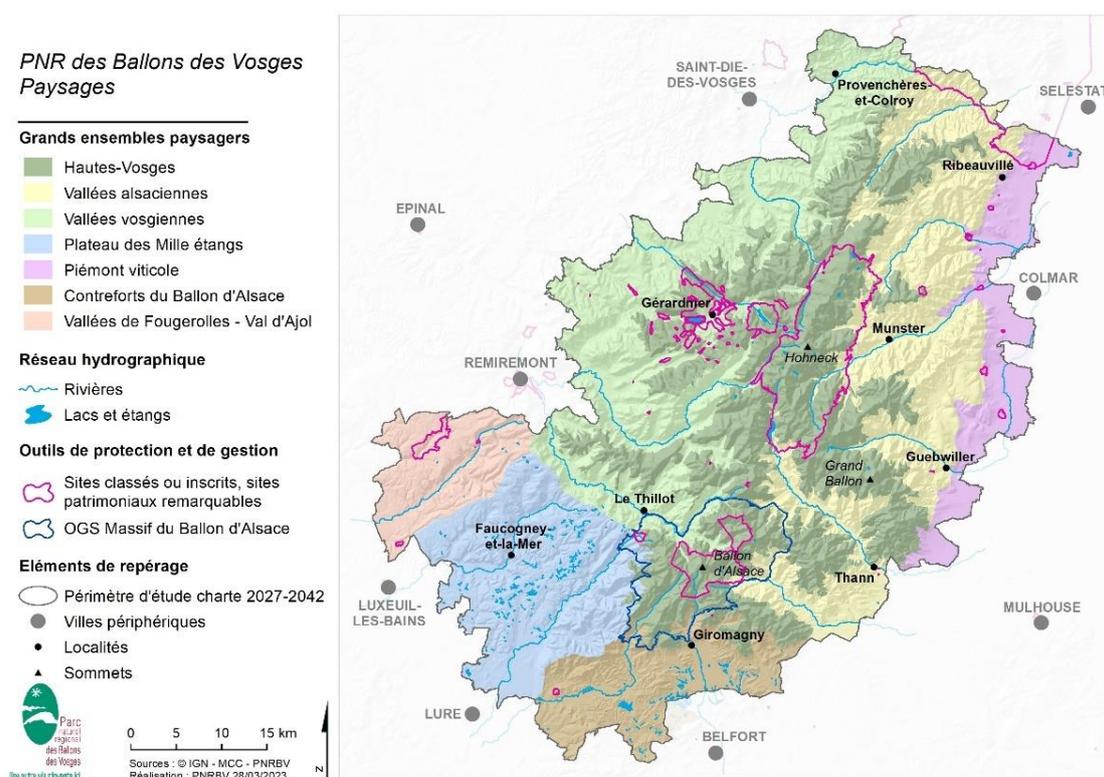
Dans le secteur de Fougerolles, le cerisier de haute-tige est un élément patrimonial dont l'origine remonte au XVII^e siècle. Si la production de kirsch existe déjà à cette époque, c'est au début du XIX^e que les fermes distilleries associant production de cerises et polyculture-élevage apparaissent. Aujourd'hui, l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Kirsch de Fougerolles » reconnue en mai 2010, compte plus de 10 000 cerisiers dont 90 % sont concentrés sur la commune de Fougerolles. Ces vergers sont un élément paysager fort de ce secteur.



D'autres vergers haute-tige ponctuent les vallées et piémonts.

Outil de protection et de gestion

Ces paysages sont pour partie protégés dans les sites inscrits ou classés représentant 7.6% du territoire Parc.



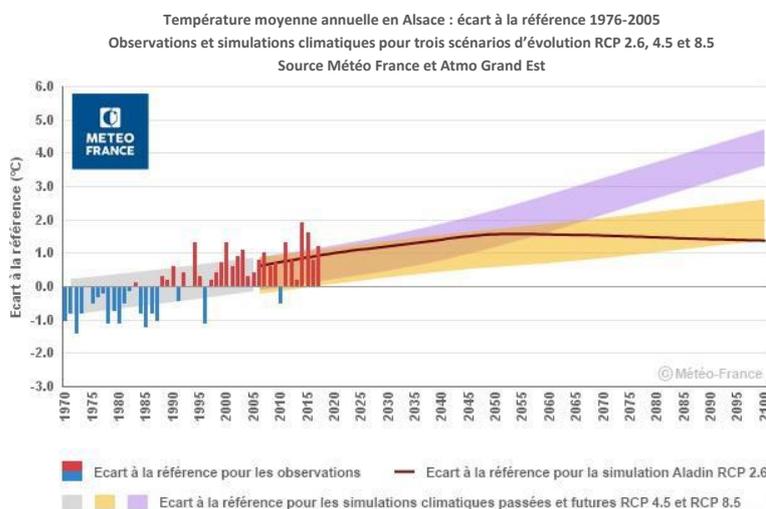
Le secteur du Ballon d'Alsace, au sud des Hautes-Vosges, fait actuellement l'objet d'un projet de labellisation Grand Site de France qui s'appuie notamment sur l'existence de sites classés.

2.2. Des pressions qui fragilisent les richesses du territoire

Le changement climatique, une menace commune

Le dérèglement climatique amorcé à l'échelle mondiale et d'origine anthropique, est un processus avéré et connu causant une élévation des températures moyennes, une évolution des précipitations et des aléas climatiques plus forts et réguliers. Sur le Parc, les principales émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), à l'origine du changement climatique, sont issues des produits pétroliers et gaziers. Nous utilisons ces sources énergétiques pour se mouvoir, se loger, se divertir et produire notre énergie, notre alimentation et l'ensemble de nos biens de consommation. Les secteurs d'activité les plus émetteurs sont donc le transport, le résidentiel et l'industrie.

Le réchauffement planétaire actuel est d'environ 1°C depuis les révolutions industrielles, il est probable que celui-ci atteigne voire dépasse +1.5 °C entre 2030 et 2050 avec la tendance actuelle. Sur le Parc, selon le rapport d'Atmo Grand Est, l'augmentation des températures moyennes annuelles dépasse +0,3°C par décennie sur la période 1959-2009. Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'en 2050, quel que soit le scénario. Sans politique climatique volontariste (RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre +4°C à l'horizon 2071-2100 (cf. graphique ci-après : Température moyenne annuelle en Alsace : écart à la référence 1976-2005 - Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5 - Source Atmo Grand Est).

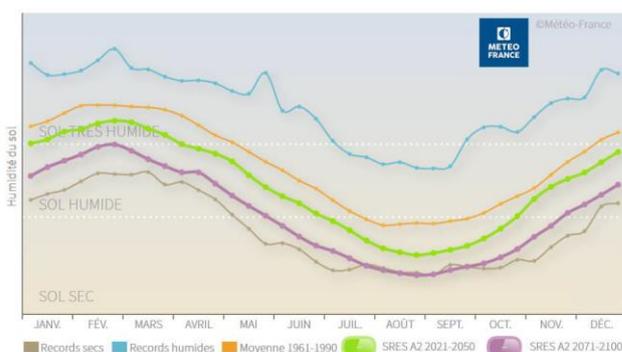


Le réchauffement planétaire actuel est d'environ 1°C depuis les révolutions industrielles, il est probable que celui-ci atteigne voire dépasse +1.5 °C entre 2030 et 2050 avec la tendance actuelle. Sur le Parc, selon le rapport d'Atmo Grand Est, l'augmentation des températures moyennes annuelles dépasse +0,3°C par décennie sur la période 1959-2009. Les projections climatiques montrent une poursuite du réchauffement jusqu'en 2050, quel que soit le scénario. Sans politique climatique volontariste (RCP8.5), le réchauffement pourrait atteindre +4°C à l'horizon 2071-2100 (cf. graphique ci-après : Température moyenne annuelle en Alsace : écart à la référence 1976-2005 - Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5 - Source Atmo Grand Est).

Ce changement climatique impose trois actions : réduire nos émissions, augmenter les capacités de séquestrations (zones agricoles, forêts, prairies, milieux humides), s'adapter : l'homme et la nature sont interdépendants et vulnérables au changement climatique.

Dans les espaces urbanisés, la vulnérabilité porte principalement sur l'Homme, les aménagements, les infrastructures et bâtiments. Accrus par l'imperméabilisation des sols et l'évolution des précipitations, les ruissellements et risques d'inondations menacent en effet la sécurité des populations, la conservation des patrimoines et l'état des bâtiments. A contrario, les canicules augmentent les risques d'îlots de chaleur limitant les possibilités de rafraîchissement et aggravant les phénomènes de pollution de l'air (polluants atmosphériques ou pollens). Ces canicules et les épisodes de sécheresses et/ou de chaleurs extrêmes affectent ainsi la santé des populations. Les populations sont d'autant plus vulnérables que les constructions des dernières décennies ne répondent pas toujours au besoin de confort estival.

Cycle annuel d'humidité du sol en Alsace : moyenne 1961-1990
Records et simulations climatiques pour deux horizons temporels (scénario d'évolution SRES A2)
Source Météo France et Atmo Grand Est



accroît le dérèglement, la pollution de l'air et le besoin en nouvelles infrastructures donc l'artificialisation des sols...

Dans les espaces plus naturels, les vulnérabilités ne sont pas moindres. Les forêts actuelles subissent d'ores et déjà les stress hydriques, les canicules, les bio-agresseurs (scolytes par exemple), et depuis peu, les incendies. Les espaces de rafraîchissements proposés par le massif : les forêts, les crêtes et les lacs notamment, voient leur fréquentation augmenter en période de forte chaleur. Les milieux et la biodiversité peuvent pâtir du dérèglement, de la dégradation des habitats, des déchets, de l'apport de produits et substances extérieurs... Ce déplacement de population majoritairement en véhicules motorisés individuels

L'évolution des précipitations et l'augmentation des températures rendent également vulnérables les zones humides et milieux aquatiques pourtant indispensables au maintien d'espèces et de milieux spécifiques. Elles favorisent aussi leur déséquilibre : perte de biodiversité, développement de bactéries ou d'algues, baisse de l'oxygène disponible... Les étiages sont plus fréquents depuis le début du XXIème siècle avec une baisse observée des débits sur le massif de 20% à 40% en 20 ans.

De façon générale, la concentration des périodes de pluie va limiter la capacité du territoire à retenir l'eau et à temporiser son écoulement rendant vulnérable l'accès à l'eau potable, la bonne qualité des espaces humides et milieux aquatiques, l'accès à l'eau des activités économiques (agricoles, industrielles ou touristiques).

L'agriculture de montagne telle que pratiquée sur le massif sera également soumise à la diminution des jours de gel, à la récurrence des canicules et la présence de jours trop chauds occasionnant des brûlures sur les cultures et une évapotranspiration plus forte. On annonce des températures supérieures à 50°C en 2050. Les pertes de rendement sont donc un risque important que ce soit pour les élevages (baisse du fourrage, développement de maladies, manque d'eau...) ou les cultures (gel tardif, manque d'eau, températures et apports solaires trop élevés...).



L'ensemble des impacts sur les milieux naturels, agricoles et forestiers va entraîner une modification de la mosaïque paysagère : dépérissement des forêts, élévation de la limite forêt - prairie, évolution des aires de répartition et des connexions entre les milieux les plus en altitude actuellement (forêts, chaumes...).

Le secteur touristique sera impacté par la baisse des quantités de neige et l'élévation de la limite pluie neige – déjà observées sur le massif, l'accès en eau potable et à une eau de qualité pour les loisirs. La dégradation des habitats rend également vulnérable ce tourisme basé sur les espaces naturels et paysagers.

Le changement climatique engagé, va nécessairement faire évoluer les paysages que ce soit par ces impacts ou par les infrastructures et aménagements qui visent soit à l'atténuer, soit à s'y adapter. Cette évolution des paysages demande une compréhension et une appropriation des enjeux par tous, et une décision collective d'évolution du paysage.

Une qualité paysagère face à des mutations importantes

Les paysages ouverts sous l'impulsion des moines puis des ouvriers paysans, sont restés relativement stables jusqu'en 1950, même si des premiers reboisements s'observent dès le XIXème siècle. La désindustrialisation suivie de l'abandon agricole a favorisé une fermeture des paysages parfois jusqu'aux portes des villages (enrichissement spontané et enrésinement). Malgré une dynamique volontariste de restauration pastorale et paysagère, la diminution du nombre d'agriculteurs et l'évolution des pratiques, entre intensification et déprise, posent de réelles questions sur l'évolution des paysages agricoles. La viticulture intensive du piémont alsacien a quant à elle, préservé le paysage étagé avec des forêts de châtaigniers et autres feuillus sur les hauts même si la tendance actuelle consiste à déboiser au profit des vignes.



Les principes d'urbanisation des dernières années ont également fait évoluer le paysage. Ainsi, même si certains secteurs conservent et réhabilitent un bâti de qualité, la banalisation des nouvelles constructions tend à faire disparaître les qualités paysagères liées à l'organisation passée des villages et au bâti ancien. Par ailleurs, le besoin de diminuer les consommations énergétiques du bâti porte parfois atteinte à la qualité architecturale des bâtiments, en effaçant des éléments architecturaux, témoins de l'histoire du bâtiment. Au-delà du bâti, l'inconscient collectif attend d'une maison en milieu rural d'avoir un espace attenant au bâti suffisamment grand. Cela se remarque surtout dans les secteurs habitués aux fermes isolées. Sur les secteurs soumis à une pression forte, l'enveloppe urbaine continue de s'étendre malgré la présence de dents creuses et de bâti vacant identifiés dans les centres bourgs, mais plus difficilement mobilisables.



D'autres pressions s'exercent sur la préservation de la qualité paysagère du territoire. Le maintien ou l'implantation de nouvelles infrastructures de production énergétique (panneaux photovoltaïques, éoliennes, méthaniseurs) peuvent en effet créer de véritables crispations si les projets ne sont pas concertés et réfléchis paysagèrement. L'affichage publicitaire, les zones d'activités économiques, le dépérissement des forêts sont également des sources de mutations des paysages.

Des ressources naturelles soumises aux pressions climatiques, biologiques et anthropiques

Le territoire du Parc dispose d'une biodiversité riche et fragile, qu'elle soit ordinaire ou plus spécifique. Sur les 2000 espèces recensées dans l'observatoire Biodi'veille, 184 nécessitent une attention particulière. Pour l'ensemble des espèces, les connexions entre les milieux et la qualité des réservoirs sont parfois présentes et à protéger, et parfois à recréer.



En effet, le Parc est habité et visité. Les zones urbanisées développées au fil des ans, suivent généralement les fonds de vallées avec une conurbation parfois assez forte. Souvent rapprochées des zones naturelles (zones humides, cours d'eau, forêts, prairies naturelles...), elles peuvent fragmenter, voire réduire, ces milieux par diverses nuisances : artificialisation, constructions, infrastructures routières ou encore énergétiques, dérangement, pollutions sonores, aquatiques ou lumineuse, etc. La fréquentation des zones naturelles peut aussi favoriser le dérangement de la faune sauvage et la dégradation des milieux (aménagement, déchets, piétinement...).

Les corridors et réservoirs sont également soumis à des pressions climatiques et sanitaires. La régénération des forêts et des prairies est soumise à un fort déséquilibre sylvo-cynégétique. Les forêts de sapins blancs connaissent depuis quelques années, un stress hydrique qui, au vu de sa répétition, cause des mortalités importantes. Les forêts d'épicéas sont quant à elles attaquées par les scolytes dont la propagation est fulgurante (conséquence sanitaire du changement climatique). Même si ces forêts sont souvent peu porteuses de biodiversité, leur détérioration pose la question des connexions entre les réservoirs et d'une forte évolution du paysage. Les pressions sanitaires sont souvent accentuées par les flux mondiaux et le changement climatique. C'est le cas pour la Renouée du Japon devenue courante sur le massif, l'Ambrosie à feuille d'armoise signalée pour la première fois en 2000 ou encore les écrevisses américaines surtout en Bourgogne-Franche-Comté...



Pour l'ensemble des menaces et au vu de l'évolution des populations, le Lynx fait l'objet d'un plan régional d'action et le Grand Tétràs d'un plan national d'action, décliné sur le massif des Vosges. A noter que le Lynx a disparu du massif au XVIIIème siècle. Il a bénéficié d'un programme de réintroduction de 1983 à 1993. A partir de 2005, on a constaté une très forte régression

de l'aire de présence de l'espèce. Ces dernières années le Lynx recolonise naturellement, mais lentement, le massif vosgien depuis le sud par le Jura et au nord par le Palatinat où un programme de réintroduction allemand est en cours. L'enjeu actuel vis-à-vis de la conservation des grands prédateurs, porte sur la cohabitation de ces espèces et des activités humaines (chasse et agriculture notamment).

La qualité des écosystèmes passe aussi par la capacité du territoire à disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante. Or le changement climatique et les aménagements des dernières décennies participent à dégrader sa capacité à être un château d'eau. L'urbanisation grandissante, les matériaux peu perméables, les aménagements de cours d'eau canalisant les flux ou encore les plantations sylvicoles réduisant le couvert végétal, favorisent un écoulement plus rapide de l'eau. La diminution des quantités de neige, la concentration des épisodes de pluies accentue cet effet. Par ailleurs, l'émission de polluants atmosphériques liés à la mobilité, le chauffage ou encore l'industrie, les polluants du sol principalement liés à l'agriculture ou l'industrie, diminuent la qualité des eaux disponibles et eutrophisent les milieux humides et aquatiques. Enfin, comme évoqué plus haut, les épisodes de sécheresse appuyés d'une fréquentation touristique importante et de la proximité des zones urbaines avec les zones naturelles, augmentent les risques incendie.

Une économie fragilisée qui s'appuie sur ses savoir-faire et ressources locales

Majoritairement constituées de Très Petites Entreprises (TPE) et de Petites et Moyennes Entreprises (PME), les entreprises du territoire emploient plus de 73 000 personnes réparties entre l'administration, les services publics, les commerces, l'industrie puis la construction et l'agriculture.

Aux côtés de l'artisanat, valorisant les savoir-faire locaux (textile, travail du bois, travail de la pierre...), l'agriculture participe à l'image de marque du territoire. Il s'agit majoritairement d'une agriculture de montagne extensive en élevage – bovin - pratiquant l'agropastoralisme, ou en cultures (vergers, maraîchage, plantes aromatiques, vignes). Elle est à l'origine de produits devenus emblématiques : Munster, Bargkas, Kirsch de Fougerolles, viande de race vosgienne et viande fumée, andouille, tomme des Vosges, vins d'Alsace et vins de fruits... Outre les produits, ce sont aussi de belles cartes postales avec les Vosgiennes sur les crêtes, les vergers de Haute-Saône, les mythiques fermes-auberge et leur repas marcaire. Malgré le poids touristique et économique, cette agriculture est menacée par le besoin de rendements toujours meilleurs, le changement climatique, la pression urbaine sur l'usage des sols, et le vieillissement des exploitants. L'autonomie fourragère des exploitations est aussi questionnée : les surfaces nécessaires pour subvenir aux besoins sont en effet toujours plus grandes dans un contexte de changement climatique, de pression urbaine forte et d'artificialisation des surfaces agricoles.

Le territoire dispose de quelques industries chimiques (production de produits chimiques, plasturgie...), de papeteries ou d'industries agro-alimentaires. Les industries les plus valorisées touristiquement, portent sur des savoir-faire locaux. C'est le cas du textile surtout implanté dans les Vosges. Malgré la forte perte des industries textile, cette image de marque attire de nouvelles enseignes.



La filière bois est aussi une filière importante, que ce soit de la première ou de la seconde transformation. Les entreprises sont encore nombreuses. Pour exemple, en 2017, l'annuaire des entreprises de la Chambre des Commerces et de l'Industrie (CCI) recensait 41 scieries, majoritairement dans les Vosges. La marque "Sélection Vosges" fait partie des outils de regroupement et de coopération pour la valorisation du bois vosgien. La seconde transformation représente de nombreux emplois avec des employeurs souvent plus nombreux et de taille variable. La mondialisation est un des principaux facteurs de risque au maintien de ses filières. Elle est accentuée par la disponibilité des ressources, la présence d'emplois qualifiés et de formations adéquates, la pérennisation des débouchés et la stabilité des prix.



Enfin, le recours aux énergies peu chères et abondantes, et le développement de machines plus performantes tendent à faire évoluer l'économie vers une économie de services. Les activités tertiaires sont fortement développées : le tourisme, les commerces, les services... Les commerces et services se concentrent dans les centres urbains, voire les zones commerciales. Quant au tourisme, aussi bien hivernal qu'estival, il est un pilier de l'économie du massif qui repose sur les patrimoines culturel, naturel et paysager. Au côté d'un tourisme plus durable, le modèle touristique actuel est menacé par le changement climatique (absence de neige, accès aux lacs, disponibilité en eau potable), par une dépendance forte à la voiture, par une difficulté de partage des espaces et des crispations de plus en plus fortes du fait de son impact sur le cadre de vie et l'environnement. La récente crise sanitaire et ses conséquences (afflux d'usagers lors des déconfinements, fermeture hivernale des stations de montagne durant l'hiver 2021/2021) ont sensiblement fait évoluer la fréquentation sur les sites touristiques sensibles, désormais prisés par un nouveau public.

Depuis 2018, le Parc porte un programme de sensibilisation et de communication « Quiétude attitude ». Ce programme a pour but de communiquer sur l'existence de zones de quiétude pour la faune sauvage et sur les bons comportements à adopter en milieu naturel, lors d'activités de loisirs. A travers ce programme, différentes actions ont pour vocation de répondre directement aux problématiques liées à la fréquentation touristique du massif, notamment les médiateurs de la nature qui sensibilisent les usagers directement sur le terrain, ou la formation des acteurs socio-professionnels.

Un cadre de vie dont la qualité est fragilisée par les contraintes du monde rural

Quels que soient les secteurs, le cadre de vie est soumis aux évolutions économiques, sociales, sanitaires et aux différentes pressions urbaines, touristiques, climatiques, etc.

La désindustrialisation du XXème siècle couplée au vieillissement de la population a entraîné une perte d'attractivité de certaines vallées. Cela se caractérise, entre autres, dans l'espace urbain par une dégradation des espaces publics et du bâti, voire une insalubrité des logements, une augmentation de la vacance des logements, la présence de friches industrielles et la fermeture des services et commerces de proximité. La rénovation du patrimoine engagée en réponse aux enjeux économiques et/ou énergétiques expose parfois les bâtis à de graves désordres et à une perte de leur valeur patrimoniale.



A contrario, le développement touristique du Parc et économique en périphérie imposent une réelle pression urbaine sur d'autres secteurs, une pression d'autant plus importante après la crise sanitaire. Les documents de planification, notamment ceux antérieurs aux lois Grenelle et ALUR, répondaient souvent à cette demande par une extension de l'enveloppe urbaine faisant perdurer sur certains secteurs le mythe du grand logement sur sa grande parcelle. Cette tendance s'infléchit sensiblement depuis les réformes engagées avec la loi ALUR et la modernisation du PLU et devrait être contrebalancée avec la trajectoire "Zéro Artificialisation Nette" fixée par la Loi Climat et résilience à l'horizon 2050.

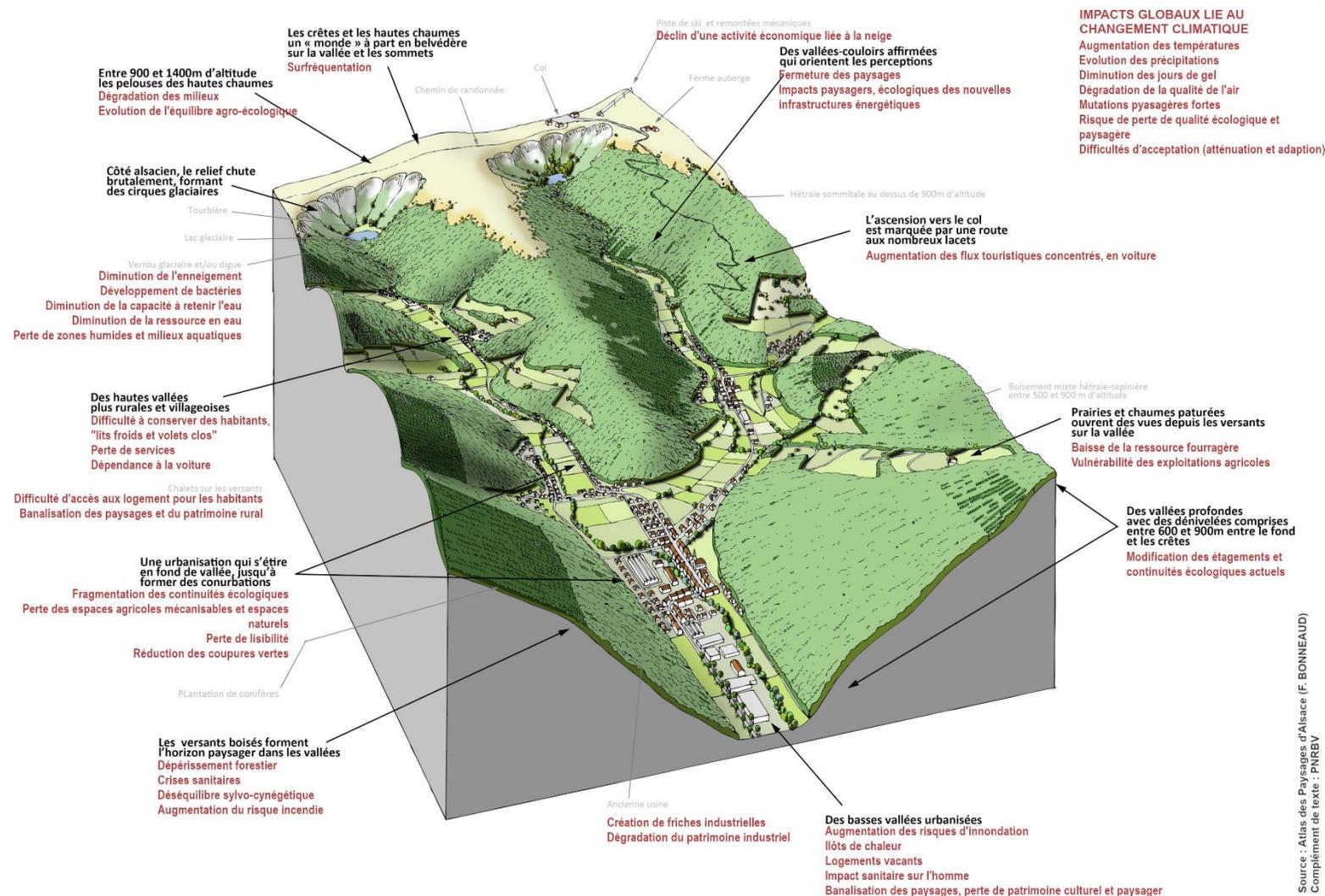
Dans certains secteurs, la pression touristique est telle qu'elle entraîne un déséquilibre perceptible à tous les échelons : construction de logements touristiques et résidences secondaires, difficulté d'accès pour les populations à se loger, services à vocation touristique principalement, forte fréquentation de certains lieux de loisirs, production de déchets, consommation énergétique et d'eau potable... Ainsi sur certains secteurs, des tensions se créent autour du tourisme.

L'accès aux soins et aux services, qui plus est avec une population vieillissante, est un des facteurs qui fragilise le dynamisme et l'attractivité du territoire. Comme dans de nombreux secteurs ruraux, les services se concentrent dans les centres urbains s'éloignant des communes les plus reculées et peu desservies par les transports en commun. La distance, le déficit de transports en commun en qualité et la dépendance à la voiture compliquent le quotidien des habitants et diminuent l'attractivité des territoires. Même pour les pôles de plus grande importance, l'installation de zones commerciales et d'activités en périphérie de l'espace urbain rend l'usage de la voiture quasi systématique. Cette dépendance aux véhicules individuels et la traversée d'axes routiers structurant, impactent la qualité de l'air. Dans certaines vallées, les taux de pollutions liés à la mobilité et aux autres activités, cumulés aux pollens, rendent la qualité de l'air mauvaise et posent une question sanitaire.

Le Parc, un outil global dans un contexte de fortes mutations

Comme évoqué plus haut, le Parc est constitué d'un ensemble de paysages et de patrimoine qui, bien que différents, sont interdépendants.

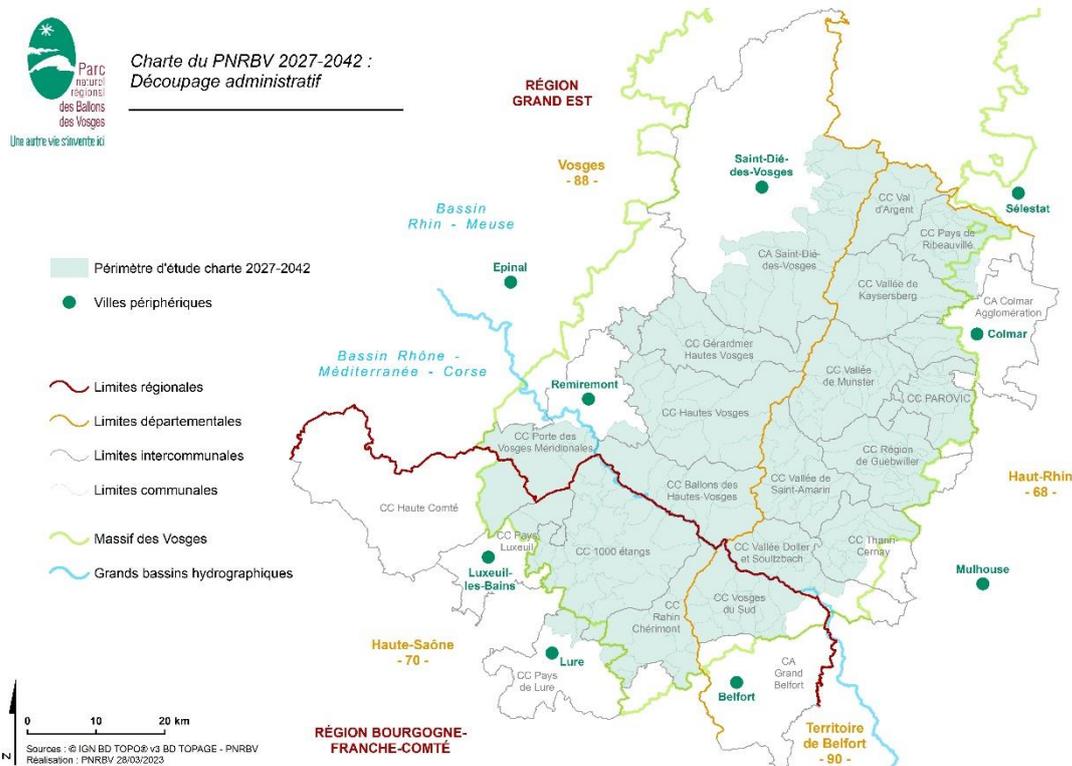
Les paysages que nous connaissons, subissent des pressions fortes, variées et sont amenés à évoluer. Elles impactent autant la nature que l'homme. Ces pressions sont d'autant plus prégnantes du fait de l'interconnexion entre les espaces et du changement climatique. Le bloc diagramme ci-dessous en illustre quelques effets.



Pour être résilient face aux changements et accompagner les mutations paysagères à venir, le territoire dispose d'un outil de protection, d'aménagement, de développement, de formation et d'expérimentation : le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

2.3. Une unité géographique mais un territoire complexe

Si cette partie du sud du massif vosgien correspond à une entité géographique, elle révèle aussi une complexité dans le découpage administratif : deux régions (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est), quatre départements (Territoire de Belfort, Haute-Saône, Vosges et Haut-Rhin-Collectivité Européenne d'Alsace), 21 EPCI.



Sur ce découpage administratif, s'ajoute la nécessité de prendre en compte, notamment, les 7 PETR, 7 SCoT, 7 SAGE le périmètre du Massif des Vosges, les 2 Agences de l'eau.

Dans ce contexte, l'intérêt et l'enjeu du Parc sont de pouvoir proposer un cadre de concertation entre ces collectivités, de coordonner les politiques publiques et de répondre à plusieurs besoins :

- Être un ensemble : avoir une entité interrégionale, interdépartementale capable de faire le lien et la synthèse sur le territoire
- Prendre en compte les acteurs sur l'ensemble des thématiques (lobbies, militants, associatifs...)
- Mettre en musique le tissu associatif diversifié
- Apporter une connaissance commune pour renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire d'exception
- Faire le lien avec les zones urbaines de périphérie
- Créer une cohésion sociale sur l'ensemble du Parc

3. EVALUATION INTERMEDIAIRE DE LA CHARTE : UNE RECONNAISSANCE DE L'OUTIL PARC AVEC UN LIEN AU LOCAL ET UNE APPROCHE CLIMATIQUE A DAVANTAGE INTEGRER

L'évaluation est menée par la commission évaluation, organe statutaire du Parc présidé par une élue du comité syndical et composé d'une trentaine de membres : élus référents sur les thématiques de la charte, représentants d'associations et du conseil économique social et environnemental, membres du conseil scientifique, techniciens des régions, départements et de l'Etat ainsi que de l'équipe du Parc.

Cette commission a pour mission d'évaluer la mise en œuvre de la charte du Parc 2012-2027.

Avec l'appui d'un bureau d'études, 11 thèmes et questions évaluatives ont été abordées de 2019 à 2023 :

- La **gouvernance** : En quoi les outils et les pratiques mis en place par le Parc permettent-ils une meilleure implication des acteurs dans sa gouvernance ?
- La **biodiversité** : Dans quelle mesure l'action du Parc contribue-t-elle à la conservation de la qualité de la biodiversité sur le territoire ?
- L'**urbanisme durable** : Comment le Parc et ses partenaires ont-ils mis en œuvre la stratégie d'urbanisme durable définie dans la charte, et en particulier l'économie d'espace ?
- L'**économie locale** : Quelles ont été les contributions du Parc à la dynamisation des filières locales et leurs spécificités par rapport au rôle des autres acteurs ?
- L'**éducation** : Dans le domaine de la pédagogie, en quoi les contributions du Parc sont-elles complémentaires de celles des autres acteurs ?
- Le **lien social** : En quoi les actions du Parc ont-elles favorisé les initiatives citoyennes, la solidarité de proximité et l'innovation sociale ?
- La **culture et le patrimoine** : Comment nos actions contribuent-elles à inscrire les patrimoines dans une dynamique collective et contemporaine ?
- Les **paysages** : Comment le parc contribue-t-il au maintien de paysages ouverts et à l'équilibre entre les types d'espaces (espace bâti, espace forestier, espace agricole) ?
- La **notoriété** du Parc : Dans quelle mesure les actions du Parc sont-elles connues de nos cibles (élus, associations, acteurs économiques) ? Comment sont-elles appréciées ?
- L'**expérimentation et l'innovation** des actions du Parc : Dans quels domaines le Parc mène-t-il des expérimentations ? Ces expérimentations ont-elles un caractère innovant ?
- La **gestion des fréquentations et l'accueil des publics** (à venir)

Au terme de ce travail d'évaluation intermédiaire de la charte, les avis formulés par la commission évaluation sur les réponses aux questions évaluatives mettent en exergue différents enseignements :

Les points forts

- La capacité du Parc à produire du partenariat, une approche en transversalité, des liens entre acteurs et avec les bénéficiaires des actions.
- Une reconnaissance de l'action du Parc sur ces thématiques, de ses spécificités et de la complémentarité de son action avec celle des autres acteurs du territoire. L'évaluation a permis d'explicitier ces spécificités et complémentarités, a souligné la contribution du Parc à la conservation de la qualité du territoire dans sa globalité et les effets des actions qu'il conduit.

Les points à améliorer

- Les manques et des limites à l'action, souvent liés à des moyens, réglementaires, humains, financiers trop faibles. En particulier sur la mise en cohérence des politiques publiques, le suivi des avis formulés, la reconnaissance du rôle du Parc dans les domaines où il est moins attendu tels que l'économie, la culture et le lien social.
- L'éloignement vis-à-vis de certains partenaires et donc des liens à entretenir, particulièrement avec les intercommunalités mais également avec les acteurs économiques et culturels.
- Le rôle et les actions du Parc impliquant les élus et habitants.

Les recommandations issues de l'évaluation

Trois types de recommandations principales peuvent être formulées pour tenir compte de ces enseignements :

- **Des recommandations pour renforcer la mesure de l'action conduite**
 - améliorer le suivi des actions en se dotant d'instruments de mesure. Il faudra pouvoir mesurer les services rendus par les écosystèmes, la maîtrise de l'enveloppe urbaine, les effets de l'attribution de la marque « valeurs parc naturel régional » et de la gestion des fréquentations.
 - suivre les actions dans la durée car le Parc inscrit son action dans le temps long de la charte. Dans le domaine des aménagements urbains et paysagers mais également de la gestion de la biodiversité. Ce qui suppose aussi des financements adaptés à ces pas de temps.
- **Des recommandations qui visent à renforcer les actions en cours**
 - renforcer les actions de communication toujours plus nécessaires pour faire mieux connaître l'action du Parc et ses capacités d'intervention, en économie ou dans le domaine culturel par exemple ;
 - développer des stratégies assurant une meilleure cohérence des actions conduites par exemple sur la filière bois de la forêt à la transformation. Il faudra également rechercher davantage de cohérence entre partenaires pour accorder les avis sur les documents d'urbanisme ou d'autres projets d'aménagement.
- **Des recommandations pour faire évoluer l'action**
 - prendre en compte de nouvelles problématiques liées au changement climatique. Elles s'expriment aujourd'hui autour des questions liées à l'eau, la forêt, les mobilités, l'écotourisme, la gestion des fréquentations. Elles s'exprimeront sûrement demain dans d'autres domaines et invitent à plus d'innovation et à une nécessaire capacité d'adaptation du syndicat mixte du Parc.
 - cela supposera des moyens de gouvernance adaptés à ce besoin d'agilité.

4. LE PERIMETRE PROPOSE

4.1. La méthode utilisée pour définir le périmètre d'étude

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a obtenu son premier label en 1989. Pour cette nouvelle entrée en révision de la charte, les élus ont souhaité réinterroger pleinement le périmètre. L'objectif est triple : assurer une cohérence tenant compte des évolutions de territoire ; réaffirmer politiquement la définition du périmètre ; identifier les forces et faiblesses du périmètre proposé pour mieux construire le projet.

Trois hypothèses ont été travaillées à cet effet :

- Extension significative du périmètre en intégrant notamment des vallées plus au nord (Bruche, Val de Villé) ;
- Maintien du périmètre actuel avec ajustements ;
- Réduction significative du périmètre autour des "Hautes-Vosges".

Si l'hypothèse de l'extension significative a été écartée vis-à-vis des moyens humains disponibles et de la cohérence territoriale, les deux autres hypothèses ont été travaillées.

Pour information : Analyse des hypothèses avant décision

Réduction significative du périmètre

Avantages	Inconvénients
Taille équipe plus appropriée (si maintien des cotisations)	Perte de classement pour certaines communes : impression de dévalorisation, déception par rapport à des projets engagés. Signal politique fort de "déclassement"
Possibilité de se concentrer sur les secteurs à enjeux naturels et paysagers « emblématiques » : attente sur le cœur de Parc, les Hautes-Vosges	Éloignement des villes portes du périmètre Parc, voire coupure avec les secteurs de « périphéries » « portes d'entrées »
Optimisation du temps de concertation pour impliquer les territoires plus importants	Risque de déséquilibre politique
Relative homogénéité du territoire	Démarche de révision plus lourde : évolution significative du périmètre : argumentaire, passage possible en CNPN
	Pertes de secteurs à enjeux forts : nature, culture, paysage (exemple : 1000 Etangs, Fougerolles...)
	Risque d'Impact financier (cotisations)

Base périmètre actuel avec ajustements à la marge

Avantages	Inconvénient
Evitement de communes isolées dans leur EPCI et inclusion de tout ou parties significatives des EPCI	Au regard de la taille de l'équipe, difficile de répondre à toutes les demandes, mobilisation de temps sur les communes « portes d'entrées » au détriment du cœur du Parc : nécessité d'adapter l'action du Parc
Cohérence territoriale - Biologique	Territoire qui peut paraître hétérogène
Logique de bassins versants	Travail de concertation et d'adhésion des communes plus impactant pendant la révision de la charte
Poursuite du travail engagé avec l'ensemble des communes	
Communes de « la périphérie » très impliquées et demandeuses du Parc	
Sites naturels et paysages emblématiques pas uniquement sur centre du Parc (exemple : sites Natura 2000, collines sèches et plateau des 1000 Etangs)	
Intégration des villes et agglomérations portes plus facile	
Équilibre financier plus facile à maintenir	
Démarche de révision moins lourde au démarrage	

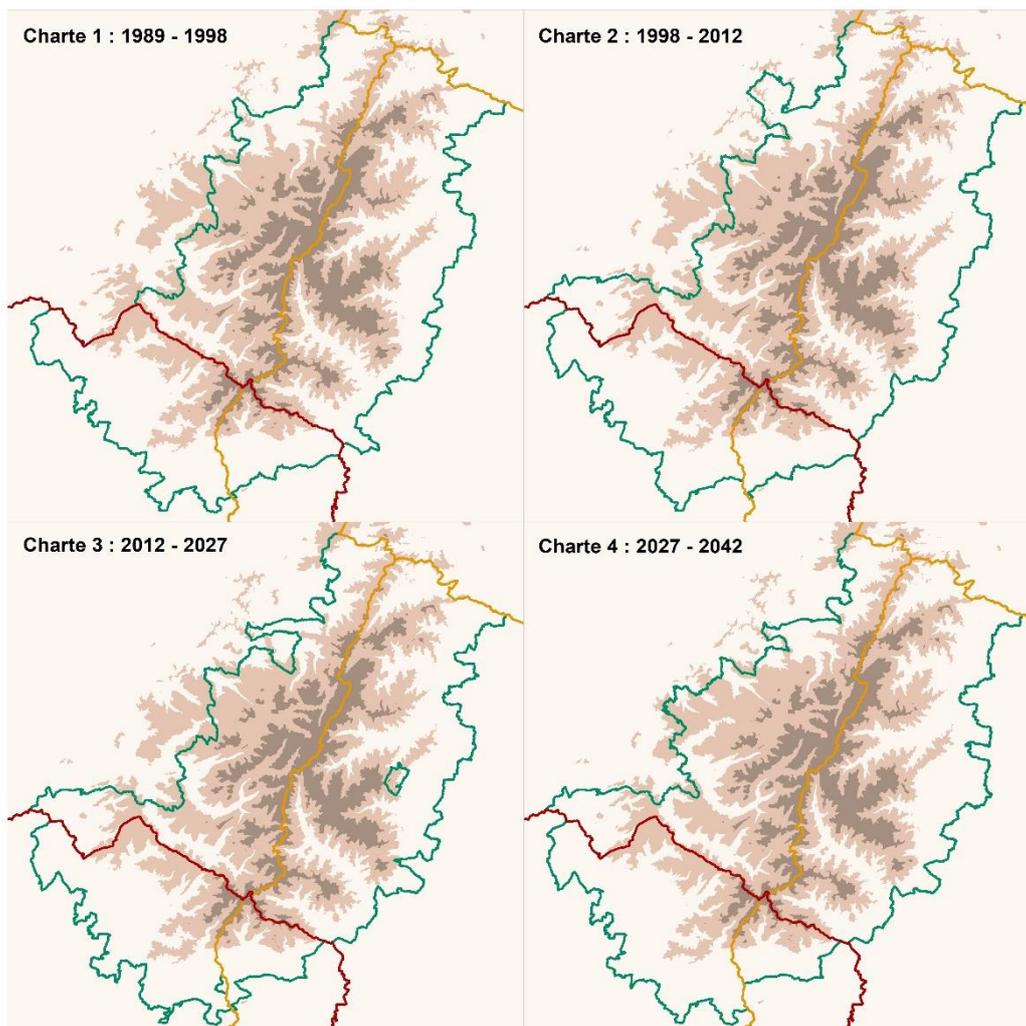
Au vu des avantages et inconvénients développés ci-dessus notamment la cohérence territoriale, l'implication des communes et les richesses patrimoniales dans les vallées et piémonts, le Parc a retenu l'hypothèse d'un « maintien du périmètre actuel avec ajustements ».

4.2. Un périmètre historique qui évolue à la marge

Depuis sa création, le périmètre s'articule autour de ce cœur de Parc que forment les Hautes-Vosges. Les évolutions concernent surtout les piémonts considérés comme une continuité du massif et véritables portes d'entrée du Parc.



Charte du PNRBV 2027-2042 : Evolution des périmètres d'étude



Limites administratives

-  Périmètres d'étude
-  Limites régionales
-  Limites départementales

Classes d'altitude

-  plus de 900m
-  de 600 à 900m
-  moins de 600m

0 10 20 km

Sources : © IGN - PNRBV
Réalisation : PNRBV 29/03/2023



Les réflexions engagées amènent aujourd'hui à un périmètre de révision de 225 communes, 3 289 km² et 274 145 habitants (cf. carte ci-après).

Les communes sont intégrées dans leur intégralité, y compris les communes nouvelles (exemple : Granges-Aumontzey).



Une autre vie s'invente ici

Révision de charte
Carte du périmètre d'étude

● Périmètre d'étude charte 2027-2042 :

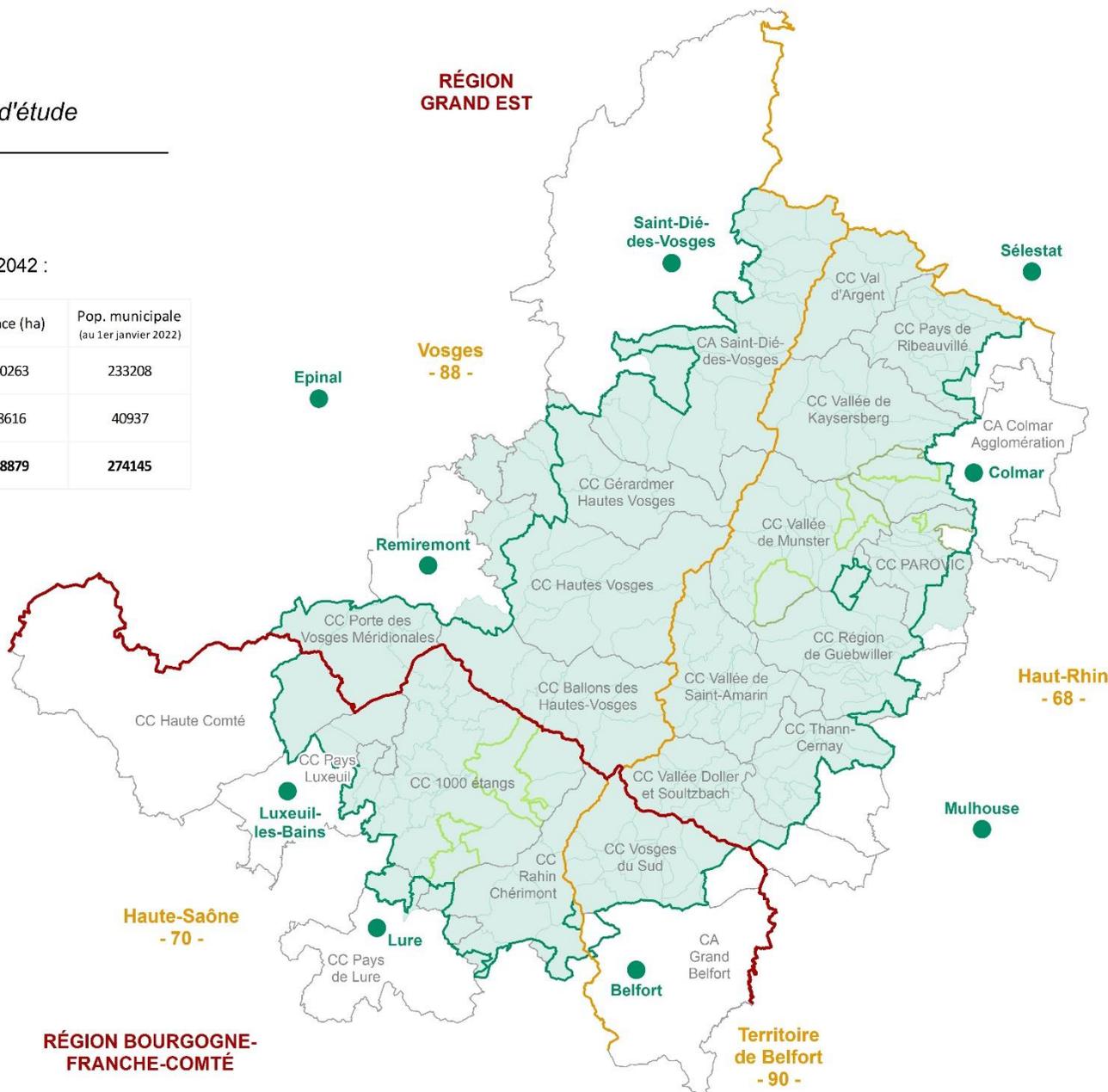
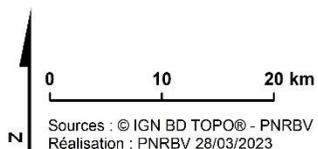
	Nombre de communes	Surface (ha)	Pop. municipale (au 1er janvier 2022)
RÉGION GRAND EST	167	250263	233208
RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	58	78616	40937
TOTAL	225	328879	274145

Charte 2012-2027 :

- Périmètre d'étude
- Périmètre de classement

Repères administratifs :

- Limites régionales
- Limites départementales
- Limites intercommunales
- Limites communales
- Villes périphériques



Le périmètre évolue ainsi à la marge avec une augmentation de 6% des surfaces, 7% du nombre de communes et 5% de la population.

Périmètre d'étude charte 2012-2027									
	Surface en ha	Surface en %		Nb communes	Nb communes en %		Pop 2019	Pop 2019 en %	
Région GE	232046	75%		156	74%		219452	84%	
dont Haut-Rhin	127751	41%		107	51%		153552	59%	
dont Vosges	104295	34%		49	23%		65900	25%	
Région BFC	77279	25%		54	26%		41610	16%	
dont Haute-Saône	61351	20%		37	18%		26547	10%	
dont Territoire de Belfort	15928	5%		17	8%		15063	6%	
TOTAL	309326	100%		210	100%		261062	100%	

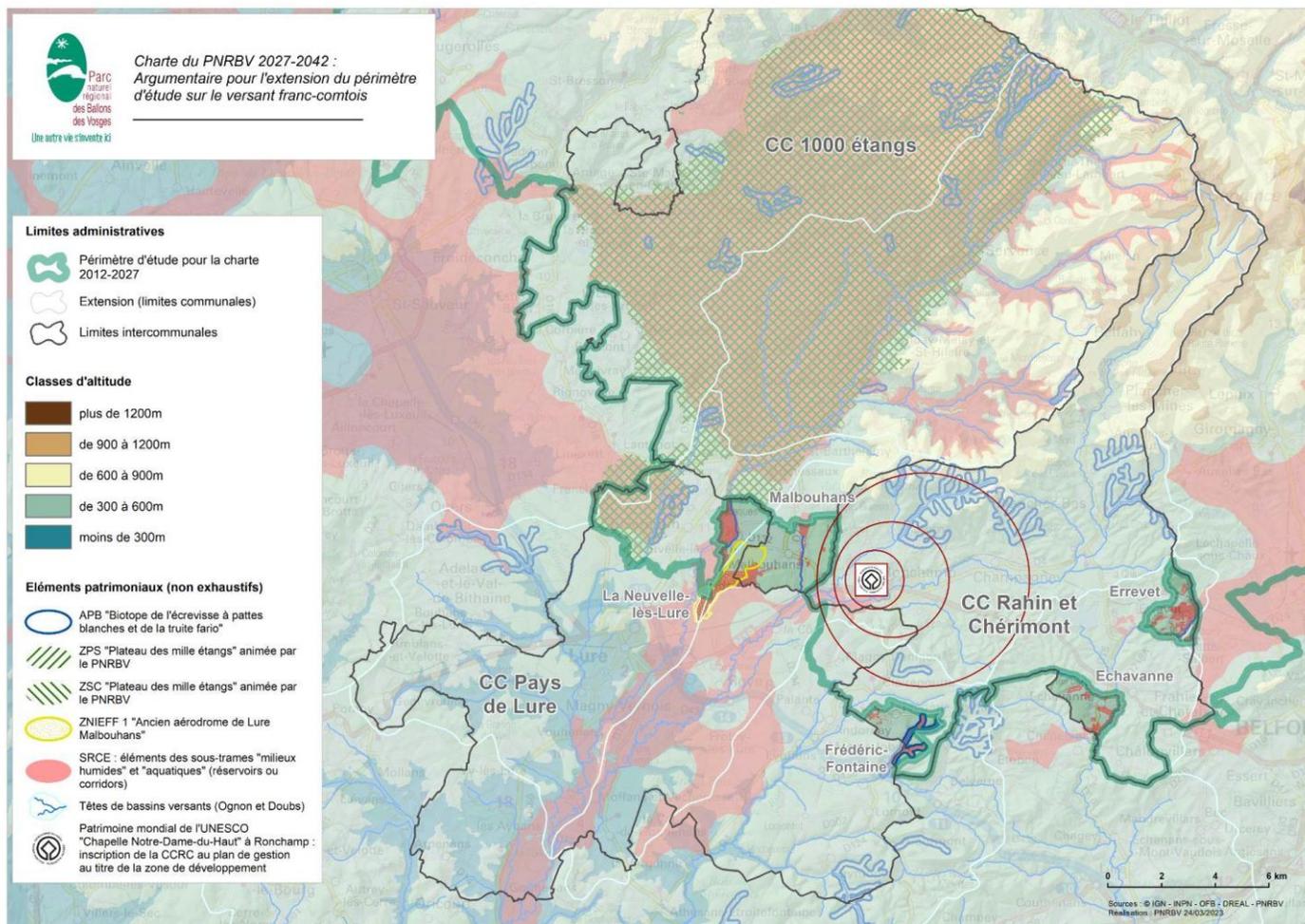
Périmètre de révision charte 2027-2042									
	Surface en ha	Surface en %	Evolution	Nb communes	Nb communes en %	Taux d'évolution	Pop 2019	Pop 2019 en %	Taux d'évolution
Région GE	250263	76%	+18 216 ha +7,3%	167	74%	+11 communes +6,6%	233208	85%	+13 756 hab. +5,9%
dont Haut-Rhin	132022	40%	+4 271 ha +3,2%	109	48%	+2 communes +1,8%	157571	57%	+4 019 hab. +2,6%
dont Vosges	118241	36%	+13 945 ha +11,8%	58	26%	+9 communes +15,5%	75637	28%	+9 737 hab. +12,9%
Région BFC	78616	24%	+1 337 ha +1,7%	58	26	+4 communes +6,9%	40937	15	-673 hab. - 1,6%
dont Haute-Saône	63604	19%	+2 253 ha +3,5%	42	19%	+5 communes +11,9%	27906	10%	+1 359 hab. +4,9%
dont Territoire de Belfort	15013	5%	-916 ha - 6,1%	16	7%	-1 communes - 6,3%	13031	5%	-2 032 hab. - 15,6%
TOTAL	328879	100%	+19 553 ha +5,9%	225	100	+15 communes +6,7%	274145	100	+13 083 hab. +4,8%

4.3. Les évolutions du projet de périmètre présentés par Département

Le Parc a porté une réflexion globale sur le nouveau périmètre d'étude. Le périmètre proposé répond ainsi à différents critères, notamment à ceux stipulés dans les articles L333-1 et R333-4 du Code de l'environnement.

Concernant les extensions, il s'est attaché à identifier les communes en marge du territoire qui pourraient présenter des intérêts patrimoniaux forts et cohérents avec les patrimoines du Parc, et/ou être déjà engagées ou demandeuses d'actions en partenariat avec le Parc, et/ou répondre à une cohérence territoriale (cohérence du périmètre d'étude Parc ou cohérence intercommunale) et présentant un intérêt politique pour une intégration dans le périmètre d'étude 2027-2042.

Haute-Saône et Territoire de Belfort



Communes concernées : La Nouvelle lès Lure, Malbouhans, Errevet, Echavanne, Frédéric-Fontaine

L'inclusion de ces communes dans le périmètre d'étude résulte à la fois d'une volonté d'une cohérence intercommunale et d'un intérêt politique.

Elle résulte aussi d'un intérêt patrimonial architectural et urbain, et environnemental avec la proximité de zone Natura 2000, la base Aremis, ancien aérodrome partagé entre La Nouvelle lès Lure, Malbouhans et Saint Germain. Cette base constitue une ZNIEFF de Type 1, sur laquelle le Parc a déjà collaboré.

La commune de La Nouvelle lès Lure dispose aussi d'une ZNIEFF de Type 2 "VALLEE SUPÉRIEURE DE L'OGNON ET SES AFFLUENTS".

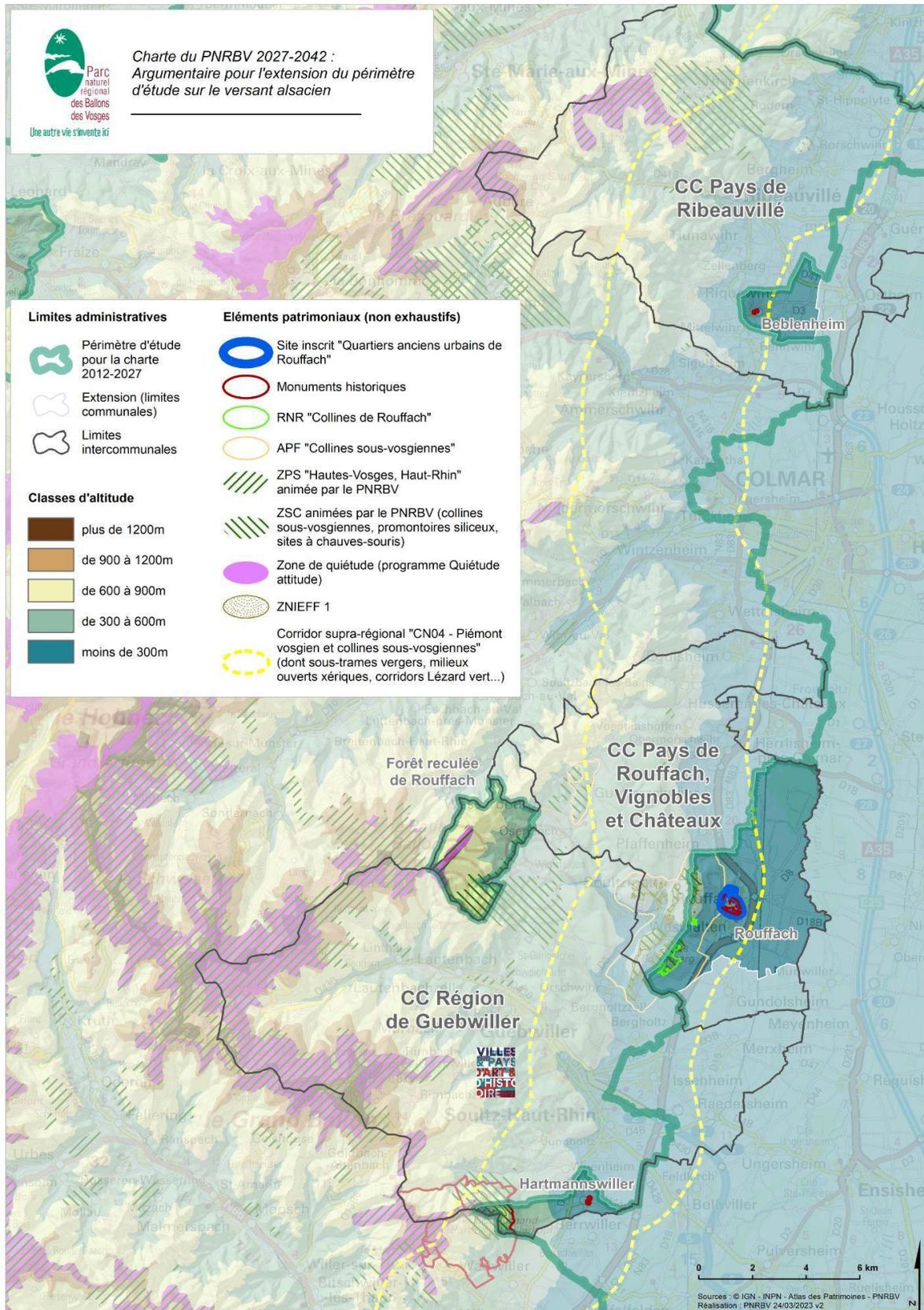
Situées en tête des bassins versants de l'Ognon et du Doubs, les communes sont concernées par la sous-trame Milieux aquatiques et zones humides du SRADDET. Certains cours d'eau de la commune de Frédéric-Fontaine font également l'objet d'un Arrêté de Protection du Biotope pour l'écrevisse à pattes blanches et la truite fario.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est inscrite au titre de la zone de développement, au plan de gestion de la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp (site UNESCO).

Evette-Salbert

En accord avec les élus (communaux y compris), il est proposé le retrait de cette commune du périmètre d'étude Parc. Seule commune de la Communauté d'agglomération de Belfort, celle-ci est relativement isolée du reste du périmètre Parc. Les continuités quelles qu'elles soient et la cohérence territoriale sont limitées. Bien qu'adhérente, la commune est davantage tournée vers Belfort que vers le Massif.

Haut-Rhin



Bebenheim :

La commune de Beblenheim est actuellement dans une enclave entre trois communes Parc (Zellenberg, Mittelwihr, Bennwihr).

Volontaire pour intégrer le Parc, cette commune présente un intérêt paysager, ainsi qu'un patrimoine architectural reconnu avec deux classements au titre des Monuments historiques.

C'est également une commune viticole qui rejoint la dynamique de l'ensemble du piémont alsacien aussi bien en termes économiques qu'environnementaux (corridor supra-régional notamment).

Herrlisheim-près-Colmar :

Il a été choisi, en accord avec les élus locaux, de ne pas conserver cette commune dans le périmètre d'étude du Parc. Malgré quelques intérêts patrimoniaux (cours d'eau en ZNIEFF de type 2, patrimoine inscrit aux Monuments historiques notamment), la commune, non adhérente au Parc, est davantage tournée vers la plaine alsacienne. Il paraît donc plus logique de la sortir du périmètre d'étude.

Rouffach :

La commune est scindée en 2 : une partie sur le piémont viticole, en bordure du périmètre actuel du Parc ; une forêt reculée située à plus de 600m et au milieu du périmètre actuel du Parc. Elle constitue l'une des villes importantes en limite Parc.

En plus d'un intérêt de la commune pour entrer dans le périmètre d'étude et de la cohérence géographique que l'intégration de Rouffach apporte, la commune dispose de patrimoine riche sur l'ensemble de son ban communal :

- ZNIEFF de Type 1 (collines calcaires)
- ZNIEFF de Type 2 (prairies et forêts, forêts alluviales, hautes vosges, collines calcaires, cours d'eau)
- Sites Natura 2000 (ZPS Hautes Vosges ; ZCS Collines sous-vosgiennes ; ZCS Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises)
- Réserve naturelle régionale des "Collines de Rouffach"
- Monuments historiques

Ces zones de qualité environnementale participent aux continuités écologiques du Parc.

Commune du périmètre massif des Vosges, elle est également labellisée "Station verte" et "Petite ville de demain".

Hartmannswiller :

Hartmannswiller fait partie des communes avec lesquelles le Parc a déjà noué des liens par différentes actions passées. Les patrimoines culturels (liés à la Première Guerre mondiale notamment), environnementaux (partage de la forêt du Hartmannswillerkopf) et paysagers créent un lien fort avec le Parc tel qu'il existe aujourd'hui. Parmi les intérêts patrimoniaux identifiés, se trouvent :

- ZNIEFF de Type 1 "Hartmannswillerkopf ou Vieil Armand"
- Sites Natura 2000 (ZPS Hautes-Vosges, Haut-Rhin ; ZCS Promontoire siliceux ; ZCS Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises) et zones de quiétude associées
- Monuments historiques (dont le Hartmannswillerkopf)

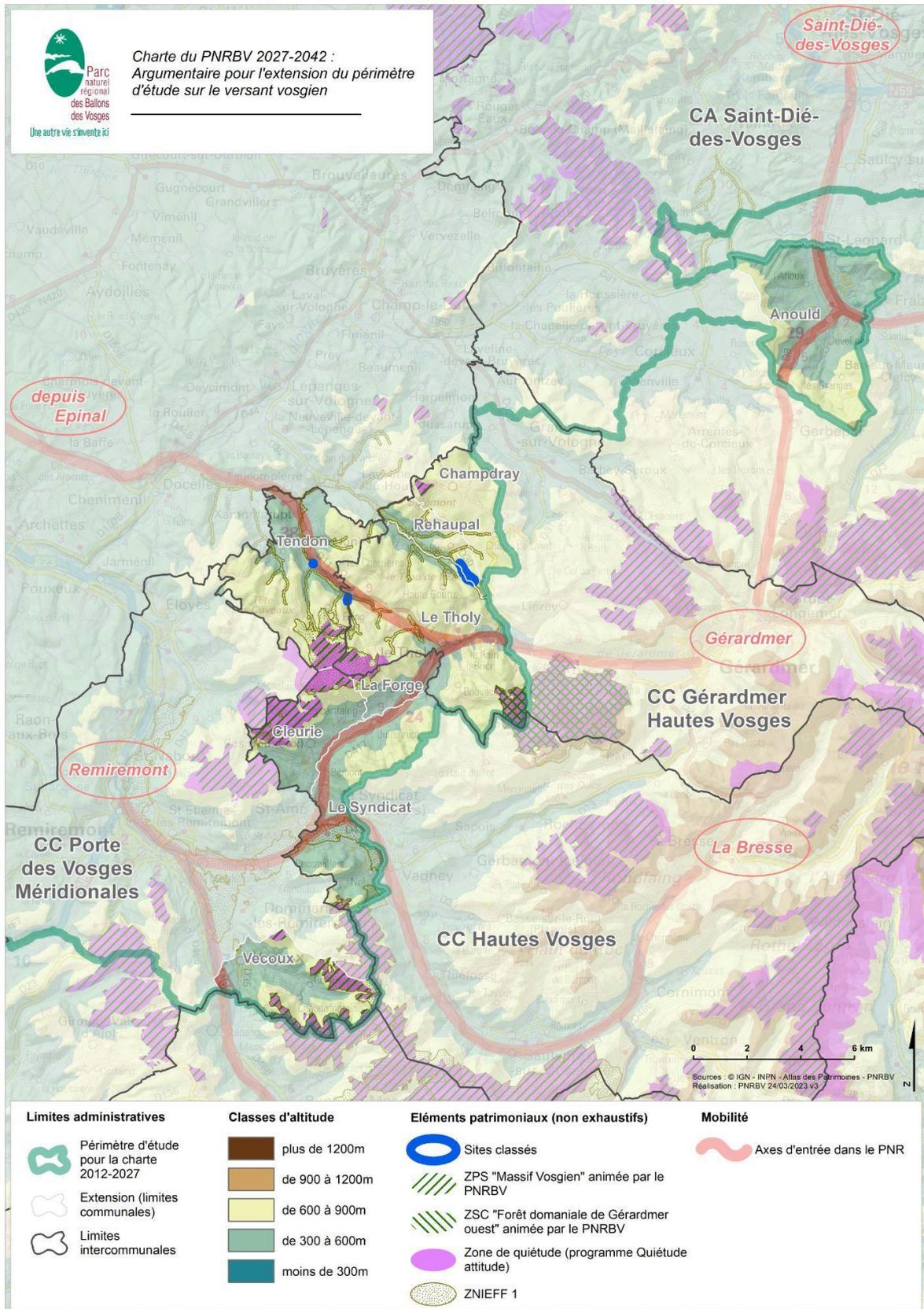
Les différents éléments naturels, notamment sur le massif du Hartmannswillerkopf, constituent des éléments de trames écologiques.

La Communauté de Communes de Guebwiller, dont fait partie Hartmannswiller, bénéficie également du label « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

La commune fait partie du périmètre Massif des Vosges, une partie de son ban communal dépasse les 600m d'altitude.

De par ses relations passées avec le Parc, la commune avait déjà fait part de son intérêt pour l'outil Parc.

Vosges



Communes concernées : Champdray, Tendon, Rehaupal, Le Tholy, Cleurie, Le Syndicat, La Forge

Le Parc a déjà noué des liens avec certaines de ces communes qui montrent une réelle dynamique et une volonté politique proche de la politique actuelle du Parc. Ces mêmes communes avaient déjà sollicité le Parc pour une inclusion au périmètre, bien avant le lancement de la révision. Leur ajout dans le périmètre rendrait aussi plus cohérent les limites Parc et les limites intercommunales sur ce secteur.

Par ailleurs, ce sont des communes qui forment une continuité avec le territoire en termes de trames écologiques, de patrimoine bâti et paysager (paysage de montagne dans le SRADDET). Ce sont également des communes qui forment des entrées de Parc sur les axes Epinal- Gérardmer, Remiremont-Gérardmer et Remiremont-La Bresse

Avec tout ou partie de leur ban communal situé à 600m d'altitude minimum, ces secteurs font partie des communes en zone de Montagne (agricole et urbain).

Elles disposent également d'un patrimoine environnemental de qualité avec :

- ZNIEFF de Type 1 (plusieurs zones, forêts et ruisseaux),
- ZNIEFF de Type 2 Massif Vosgien
- Zones Natura 2000 (ZPS Massif Vosgien ; ZCS Forêt domaniale de Gérardmer ; ZCS Confluence Moselle-Moselotte), aire de tétas historique et récente (Fossard), zones de quiétude associées
- Réserve biologique (Housseramont - Noir Rupt)

Vecoux :

La commune de Vecoux, dont une partie du ban communal se situe à plus de 600m d'altitude, fait partie des communes intéressées par une extension du périmètre d'étude Parc.

Classé en paysage de montagne dans le SRADDET et en zone de Montagne au sens de la loi Montagne, elle présente des intérêts environnementaux non négligeables, et participe aux trames écologiques du Massif :

- ZNIEFF 1 (2 zones, forêt)
- ZNIEFF de Type 2 Massif Vosgiens
- Zone Natura 2000 (ZPS Massif Vosgien), aire de tétas historique et récente (Longegoutte-Géhant) et zones de quiétude associées

La commune de Vecoux fait également partie de ces communes d'entrée de Parc, puisque la RN66 reliant Remiremont à Mulhouse traverse la commune.

Anould :

La commune de Anould constitue une enclave entre la commune de Saint-Léonard et le reste du Parc.

Outre la cohérence territoriale, la commune est au carrefour de deux axes forts : la RD415 reliant Saint-Dié-des-Vosges à Colmar (col du Bonhomme), et la D8 reliant Saint-Dié-des-Vosges à Gérardmer.

Une partie de son territoire est situé à plus de 600m. Par ailleurs, elle présente des intérêts patrimoniaux culturels (architecture de la seconde reconstruction) et environnementaux (ZNIEFF de Type 2 Massif Vosgien notamment).

Enfin, la commune présente un intérêt politique à une entrée du périmètre d'étude.

5. DES ACTEURS MOBILISÉS POUR UN RENOUVELLEMENT DU LABEL

Depuis la création du Parc, les acteurs, multiples et variés, s'impliquent dans la vie du Parc et collaborent avec lui.

Le statut de Syndicat mixte ouvert permet d'ouvrir les instances de décisions.

Le Comité syndical est ainsi composé de 84 membres dont :

- 62 voix délibératives représentant les Régions, Départements, Communes, Communautés de Communes, villes-portes et communautés d'agglomération.
- 22 voix consultatives représentant les chambres consulaires, ONF, CRPF, monde de la chasse, conseils économiques et sociaux et associations.

Le Comité syndical a été régulièrement informé des réflexions préalables sur la révision de charte. La séance du 30 mars est spécialement dédiée à ce processus de révision. Le Comité se prononcera sur le lancement de la procédure de révision et ses modalités.

Le Bureau syndical se réunit plus régulièrement. Il est composé de 32 sièges représentant les collectivités territoriales, les EPCI, les villes et agglomération portes, d'associations, de l'ONF, du CESER et des chambres consulaires. Il a déjà pu échanger et donner des avis et arbitrages sur le processus de révision de charte.

C'est également un travail porté par le Président et les Vice-Présidents du Parc.

Le Parc dispose également d'un Conseil scientifique. Ces membres ont d'ores et déjà été consultés sur la révision de charte du Parc et ont pu contribuer aux réflexions engagées et à la présente note d'analyse. L'intérêt du renouvellement du label "Parc naturel régional" est partagé, et soutenu.

Les retours de ces différentes instances démontrent l'intérêt politique du territoire envers le renouvellement du label, même si cela doit encore être confirmé par délibération.

Note : Un comité technique composé des Régions et DREAL est en place depuis fin 2022 pour avancer sur la révision de charte. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu

6. LA CONCERTATION

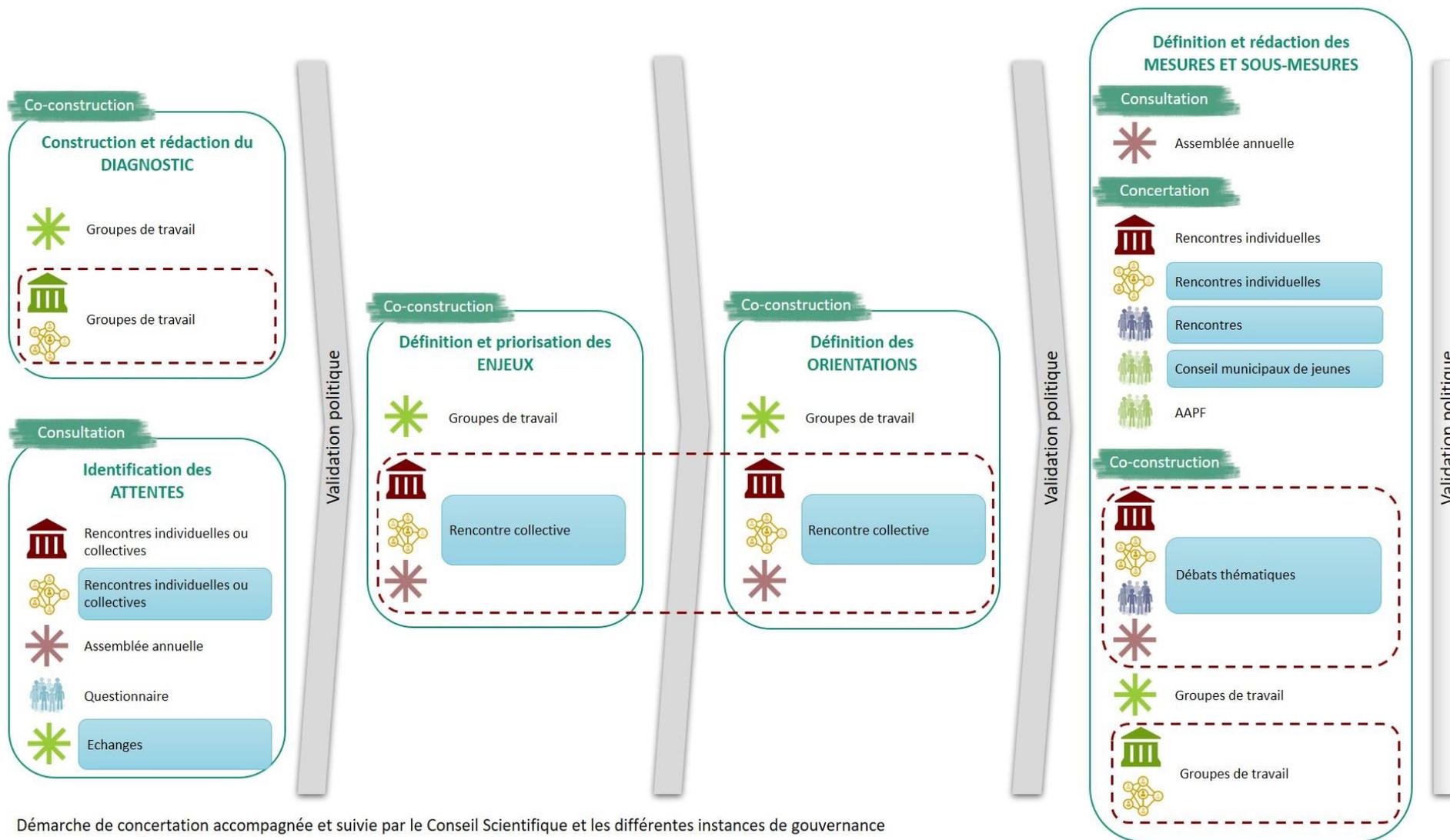
La concertation est un élément important du processus de révision de la charte du Parc. L'enjeu est de prendre en compte les attentes des habitants, des acteurs et des élus dans le projet définitif. Il s'agit aussi d'un enjeu d'appropriation du projet et du label Parc Naturel Régional.

Même s'il nécessite des ajustements, il est toutefois possible de définir certains principes des modalités de concertation :

- **Les élus (dont communes, PETR, SCoT, Villes et agglomérations portes, Départements, Régions) :** organisation de rencontres en démarrage de révision et avant finalisation du projet avec les Régions, les Départements, les EPCI, SCoT, PETR, villes et agglomération portes. Les communes seront rencontrées à la demande et/ou sur proposition du Parc. Les élus seront également concertés et associés aux différents temps de co-construction collectifs.
- **Les acteurs et partenaires :** organisation de rencontres en démarrage de révision et à mi-parcours à minima des partenaires du Parc et acteurs de la gestion, de l'aménagement et de la protection : ONF, CRPF, Chambres Consulaires, partenaires du tourisme, associations de protection de la nature et de gestion des milieux naturels, pays d'art et d'histoire, etc. Ces acteurs seront consultés sur les attentes et engagements vis-à-vis du territoire, et associés selon les besoins aux temps de co-construction des enjeux et du projet de charte. Certains acteurs seront mobilisés sur les phases de rédaction du diagnostic et de la charte.
- **Les habitants, jeune public et visiteurs :** consultation sur les attentes, concertation sur le projet de charte

Révision de la charte - Organisation de la concertation

Avril 2023 Etudes préalables Octobre 2023 Projet de charte Juin 2024



Démarche de concertation accompagnée et suivie par le Conseil Scientifique et les différentes instances de gouvernance

LEGENDE :

- Equipe PNR
- Elus PNR
- Agent techniques des collectivités et groupements
- Elus des collectivités et groupements
- Associations, partenaires
- Habitants
- Groupe citoyen
- Jeune public
- Temps de partage
- Accompagnement extérieur

7. LA GOUVERNANCE

La révision de la charte du Parc nécessite une gouvernance spécifique, dont voici les organes de gouvernance prévus :

- ❖ Le **Comité syndical du Parc** : restitution de l'avancée de la révision, débats et délibérations sur les points stratégiques.
- ❖ Un **Comité de pilotage** de la révision de la charte composé :
 - Du Bureau du Parc dont représentants des Régions et Départements via les Vice-Présidents au Parc (les techniciens des Régions et Départements pourront participer à cette commission en fonction du souhait des élus)
 - D'autres membres du Comité Syndical souhaitant y participer dont les représentants des EPCI non représentés au Bureau.
 - Des Préfets ou leurs représentants
 - Des représentants des DREAL
 - Du Commissariat du massif des Vosges
 - Du Président et un autre membre du Conseil Scientifique.Il suivra le processus de révision, donnera régulièrement son avis sur des points spécifiques et proposera des arbitrages, il validera les propositions à soumettre au Comité syndical.
- ❖ Un **Comité technique** de suivi composé des DREAL et des techniciens référents des Régions. Il sera en charge du suivi technique de la procédure. Il pourra également être force de propositions.
- ❖ Le **Conseil scientifique** : rôle consultatif, appui aux réflexions.
- ❖ Le **Comité interrégional** composé des agents de l'Etat, des Régions, des Départements, des Agences de l'eau, sera régulièrement consulté.

CONCLUSION

Cette note d'analyse montre que ce territoire conserve à la fois les caractéristiques et les enjeux justifiant la mise en œuvre de la révision de la charte du Parc en vue du renouvellement du Label Parc Naturel Régional. L'outil Parc naturel régional est d'autant plus important que s'annonce une période de grandes mutations. La capacité d'expérimentation du Parc et son ingénierie sont des atouts forts pour accompagner le territoire et la société dans un futur partagé, commun et choisi.

Le choix du périmètre n'est pas une reconduction mais bien le fruit d'une réflexion politique avec des ajustements pour correspondre au mieux aux enjeux, à la géographie, aux patrimoines à préserver et aux dynamiques du territoire.

Si le travail à engager est long, complexe, il est surtout ambitieux pour le territoire. C'est aussi l'occasion de se projeter sur l'avenir dans le cadre d'un projet collectif associant habitants, acteurs et collectivités.

Le Parc bénéficie du soutien de ses communes, des communautés de communes et de :



Crédits photos :

- Benoit FACCHI
- Dorian ROLLIN
- Jacques MARTIN
- Jean Léo DUGAST
- Patrick MANGEL
- Pierre STANTINA ROBERTOK
- Samuel CARNOVALI
- Equipe : A. ANDRE ; A. FLOTZER ; C. CARIDI ; C. MICHEL ; F. DUPONT ; F. SCHALLER ; G. PIERRON ; J. BOITELET ; J. RONCHI ; JM HENRY ; M. DOYEN ; S. LACOMBE

